

LE Sommet



Décembre 2015



Revitaliser le coeur du village : un projet emballant!



AVENUE ROYALE: Proposition de nouvelle bibliothèque et centre communautaire
Saint-Ferréol-les-Neiges

p. 19 à 22



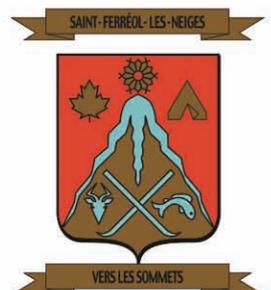
Rapport sur la situation financière p. 10



Programmation loisirs hiver 2016 p. 23

SOMMAIRE

- 2** Bon à savoir
- 6** Échos de la MRC
- 15** L'urbanisme vous informe
- 36** Vie paroissiale
- 38** Bibliothèque Aux Sources



Hôtel de ville

Heures d'ouverture :

LUNDI AU JEUDI

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

VENDREDI

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

Pour nous joindre :

TÉLÉPHONE : 418 826-2253

TÉLÉCOPIE : 418 826-0489

COURRIEL : info@saintferreollesneiges.qc.ca

www.saintferreollesneiges.qc.ca

Pour rejoindre :

CHANTALE RICHARD (urbanisme) :
urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca

SIMON DEMERS (inspecteur adjoint) :
inspection@saintferreollesneiges.qc.ca

MARTIN POULIOT (loisirs) :
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

FRANCOIS DROUIN (direction générale) :
directeur@saintferreollesneiges.qc.ca

MARTIN LEITH (secrétaire-trésorier) :
tresorier@saintferreollesneiges.qc.ca

BÉATRICE PAULY (secrétariat et taxation) :
info@saintferreollesneiges.qc.ca

MANON LAROUCHE (secrétariat et taxation) :
taxation@saintferreollesneiges.qc.ca

MANON LAROCHELLE (secrétariat urbanisme) :
secretaire.urb@saintferreollesneiges.qc.ca

Service d'urbanisme

Venez nous rencontrer à l'hôtel de ville aux heures suivantes :

LUNDI : 8 h 30 à 12 h et
13 h à 16 h 30

MERCREDI : 8 h 30 à 12 h et
13 h à 16 h 30

VENDREDI : 8 h 30 à 12 h et
13 h à 16 h

Comité consultatif d'urbanisme

Horaire des rencontres à venir :

19 JANVIER, 19 h (dépôt documents
avant le 5 janvier)

16 FÉVRIER, 19 h (dépôt documents
avant le 2 février)

22 MARS, 19 h (dépôt documents
avant le 8 mars)

Écocentre (situé au 4054 ave Royale)

Heures d'ouverture (du 15 novembre au 30 avril — fermé les 25, 26 décembre, 1^{er}, 2 et 3 janvier):

VENDREDI : 11 h à 16 h

SAMEDI : 10 h à 16 h

Conseil municipal

Horaire des séances ordinaires à venir :

11 JANVIER, 20 h

1^{ER} FÉVRIER, 20 h

7 MARS, 20 h

4 AVRIL, 20 h

Bibliothèque

Heures d'ouverture :

MARDI : 14 h à 16 h 30

MERCREDI : 18 h 30 à 20 h

JEUDI : 18 h 30 à 20 h

SAMEDI : 14 h à 16 h 30

DIMANCHE : 14 h à 16 h 30

Loisirs

Inscriptions jour :

MARDI ET MERCREDI 5 ET 6 JANVIER
DE 8 H 30 À 12 H
ET DE 13 H À 16 H 30

Inscriptions soir :

MERCREDI 6 JANVIER,
DE 18 H 30 À 20 H

Début des activités :

LUNDI 18 JANVIER

Le Sommet

Conception et mise en page:

Mélanie Grenier

Impression (1800 exemplaires) :

Imprimerie Blouin

Responsable du journal :

Martin Pouliot, directeur des loisirs

Pour tout commentaire :

Martin Pouliot, Le Sommet,
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

NOTE : Les auteurs sont les seuls responsables du contenu des articles.

Collecte des ordures

SECTEUR EST : les mercredis

SECTEUR OUEST : les lundis

À compter du 1^{er} janvier 2016, la cueillette des ordures se fera aux deux semaines et ce jusqu'au 20 mai 2016 (détails p.4)



Collecte sélective

La collecte sélective est effectuée un lundi sur deux :

4 JANVIER – 18 JANVIER – 1^{ER} FÉVRIER –

15 FÉVRIER – 29 FÉVRIER – 7 MARS –

21 MARS – 4 AVRIL



Parise Cormier, mairesse
Tél. : 418 456-5221
sflnmaire@icloud.com



Robert Pilote, conseiller district #1
Tél. : 418 826-0973
sflnd1@icloud.com



Mark Cardwell, conseiller district #2
Tél. : 418 826-0771
sflnd2@icloud.com



Louise Thouin, conseillère district #3
Tél. : 581 982-7557
sflnd3@icloud.com



Léopold Michel, conseiller district #4
Tél. : 418 826-3059
sflnd4@icloud.com



Réjean Morency, conseiller district #5
Tél. : 418 826-3260
sflnd5@icloud.com



Robert Paquet, conseiller district #6
Tél. : 418 826-2477
sflnd6@icloud.com



Numéros utiles

Aréna Côte-de-Beaupré : 418 827-4501

Bibliothèque : 418 826-3540

Bureau de la protection de la faune : 418 827-1100

Bureau de poste : 418 827-4116

Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré :
418 827-3768

Cercle de fermières : 418 826-3220

CLD de la Côte-de-Beaupré : 418 827-5256

CLSC (Beaupré) : 418 827-5241

Club de l'Âge d'Or : 418 826-2253

École Caps-des-Neiges I : 418 821-8055

École de musique Côte-de-Beaupré : 418 827-5151

École de peinture Marie Tardif : 418 826-0548

École de karaté Luc Paquette : 418 953-5152

Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré : 418 827-3726

Maison des Jeunes La Zone : 418 826-3107

MRC de La Côte-de-Beaupré : 418 824-3444

Office Municipal d'Habitation : omhste@videotron.ca

Patinoire : 418 520-1810

Presbytère : 418 826-2554

Station Mont-Sainte-Anne : 418 827-4561

Ressources familiales Côte-de-Beaupré : 418 827-4625

Vie municipale en bref

Politique de tarification

A une époque où la programmation en activités de loisirs était assez limitée, la municipalité avait adopté une politique de remboursement des frais d'inscriptions pour certaines activités des jeunes de 17 ans et moins qui n'étaient pas offertes par la municipalité mais par un organisme sur La Côte-de-Beaupré.

Cette politique permettait aux contribuables de réclamer 30 % des frais d'ins-

cription de leurs enfants jusqu'à concurrence de 40 \$.

Au fil des ans, la municipalité a bonifié son offre de loisirs et a signé avec quelques organismes du milieu des protocoles d'ententes afin d'offrir une programmation d'activités accessible attrayante et diversifiée.

Dans ce contexte, la municipalité a décidé d'abolir sa politique de tarification qui prévoyait le remboursement d'une partie

des frais d'inscription de certaines activités pour les jeunes. Des crédits d'impôts pour les activités physiques et culturelles aux niveaux provincial et fédéral existent maintenant pour remplacer le rôle joué par la municipalité. La politique a été abolie à la séance du 2 novembre 2015. Ainsi la municipalité ne rembourse plus les frais d'inscriptions effectuées après cette date ni celles antérieures qui concernent des activités pour 2016.

Cueillette des ordures

Le contrat de cueillette et de transport des ordures ménagères arrive à terme le 31 décembre 2015. La municipalité est allée en appel d'offres et le contrat a été octroyé lors de la séance du 7 décembre

L'entrepreneur qui a soumis la plus basse conforme et qui a été retenu est : Sani Terre Inc.

Par rapport au contrat précédent, des modifications ont été apportées. **Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2016, la cueillette des ordures se fera aux deux semaines et ce jusqu'au 20 mai 2016.** Par la suite, la cueillette reprendra à toutes les semaines pour revenir aux deux (2) semaines à l'automne, soit à partir du premier lundi suivant l'Action de Grâce. Par contre, pour la période des fêtes, soit du

23 décembre au 6 janvier, la cueillette sera maintenue à chaque semaine.

Une autre modification ajoutée au devis concerne les heures de cueillette des ordures. Ainsi, l'entrepreneur ne peut débiter son parcours avant 6 heures et ne peut excéder 20 heures.

Médailles pour chiens

En 2015, la municipalité a changé son système de licences de chiens. Plutôt que d'avoir des médailles annuelles qui doivent être remplacées à chaque année, la municipalité fournit maintenant une médaille permanente pour la durée de la vie de l'animal.

Le propriétaire du chien doit toujours payer un droit annuel. Cependant, il n'a plus à se déplacer pour l'enregistrer et recevoir la plaque. Pour limiter les envois de comptes et alléger l'administration, la municipalité facturera le coût de la médaille de chien directement sur le compte de taxes pour tous ceux qui détiennent un chien et sont propriétaires d'un im-

meuble. Pour ceux qui sont locataires, une facture leur sera transmise.

Lorsque votre chien décède ou que vous vous en départez, vous devez aviser la municipalité pour qu'elle corrige son registre et apporte les modifications néces-

saires à sa facture. Il en est de même si vous vous procurez un chien, vous devez l'enregistrer et payer le droit de 10 \$ exigible. Si votre chien perd sa médaille vous devez communiquer avec la municipalité au 418 826-2253 poste 111, une nouvelle médaille vous sera fournie.



Comité d'embellissement

Vous avez le pouce vert, vous souhaitez contribuer à l'embellissement de la municipalité? Le comité d'embellissement est à la recherche de bénévoles afin de réaliser les corvées. Si vous êtes intéressés, communiquez à l'adresse :

info@saintferreollesneiges.qc.ca.



Avis aux citoyens

Les opérateurs de l'usine d'épuration des eaux usées doivent intervenir fréquemment au poste de pompage qui reçoit les eaux de notre municipalité. Lorsque les eaux provenant de vos résidences arrivent à ce poste, une pompe vide le puits et achemine l'eau vers la station d'épuration des eaux usées.

Ces pompes ne sont pas conçues pour aspirer de trop grosses particules ou certains objets qui peuvent les bloquer complètement. Les opérateurs doivent fréquemment sortir les pompes pour y retirer des morceaux de tissus provenant de **chiffons**, de **débarbouillettes** et parfois même des **morceaux de sous-vêtements**, **lingette humide** et **serviette sanitaires**. En

plus des risques de bris et d'usure prématurée des équipements, il y a un coût relié à chaque intervention. Nous demandons donc votre collaboration afin d'éviter de jeter à la toilette ce type de déchets.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Nettoyage dépotoir

Les 26 et 27 septembre, PurNat a mené une opération de nettoyage. Au total, une centaine de tonnes de déchets a été retirée de la forêt à proximité du sentier Mestachibo.

Voici donc le bilan de cette opération :

- ⇒ 120 bénévoles motivés, dont plus de 100 employés de La Capitale assurances et services financiers, partenaire de l'événement;
- ⇒ Plus de 1 000 heures de travail sur deux jours, incluant le travail des représentants de PurNat;
- ⇒ 100 tonnes de déchets comprenant plus de 250 pneus, des dizaines de carcasses de voitures, des milliers de bouteilles de verre, etc.
- ⇒ L'opération nettoyage a nécessité plusieurs machineries spécifiques et des outils tels que des débrousaillieuses, des scies à chaîne, un caterpillar, un chargeur, des conteneurs, etc.
- ⇒ 7 pompiers volontaires pour assurer la sécurité des lieux ainsi que plusieurs employés de la municipalité.

Cette opération d'envergure a redonné aux citoyens une forêt propre et naturelle.



UN SERVICE GRATUIT

en efficacité énergétique pour ménages à revenu modeste

Vous êtes locataire
ou propriétaire ?

Recevez **GRATUITEMENT**
les services d'un conseiller
à votre domicile.*

CONTACTEZ-NOUS :

418 523-5595
1 866 266-0008
econologis.gouv.qc.ca

Des mesures concrètes* :

- Calfeutrage des fenêtres
- Installation de coupe-froid pour les portes
- Isolation des prises électriques
- Installation d'une pomme de douche à débit réduit
- Isolation du chauffe-eau
- Ajout d'aérateurs aux robinets
- Installation de thermostats électroniques

* Certaines conditions s'appliquent. Éconologis est un programme saisonnier du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.



R.B.Q.: 5650-4301-01





La MRC de La Côte-de-Beaupré procède à la mise à jour de son inventaire du patrimoine bâti.

Dans le cadre de l'Entente de développement culturel conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et Développement Côte-de-Beaupré (CLD), la MRC de La Côte-de-Beaupré annonce aujourd'hui le démarrage de la première phase de la mise à jour de son inventaire patrimonial.

Les consultants en patrimoine culturel et en muséologie Bergeron Gagnon Inc. ont été mandatés pour la réalisation de ce projet. Dans un premier temps, la firme réalisera un relevé terrain permettant de mettre à jour les caractéristiques architecturales, l'évaluation patrimoniale ainsi que les photographies de chacun des bâtiments figurant l'inventaire de la MRC réalisé en 2002. Il n'est pas exclu que ce dernier soit bonifié par l'ajout de certains bâtiments de facture traditionnelle.

L'exercice, qui sera supervisé par le comité Patrimoine de la MRC, permettra d'obtenir une vue d'ensemble actuel du patrimoine bâti de la MRC et fournira des indications précieuses pour la mise en valeur, la préservation et surtout la protection de cette richesse collective.

«L'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Côte-de-Beaupré, c'est quelque 1050 bâtiments, datant principalement d'avant la Première Guerre mondiale, répertoriés sous forme de fiches descriptives. C'est un outil de référence et de planification important. Les trésors patrimoniaux uniques sont nombreux sur la Côte-de-Beaupré et il importe d'avoir un portrait de leur état actuel afin de mieux diriger nos actions futures. Nous sommes très heureux de l'annonce de cette mise à jour », précise le préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, M^{me} Parise Cormier.

« La Côte de Beaupré, c'est un parcours patrimonial exceptionnel. Cette mise à jour nous permettra de prendre conscience de la fragilité de notre patrimoine bâti et de l'importance de la transmission de cette richesse aux générations futures », ajoute le président de Développement Côte-de-Beaupré, M. Daniel Robitaille.

Les relevés sur le terrain sont présentement débutés et se poursuivront jusqu'à la fin novembre ou tant que la température le permettra. Les membres de l'équipe Bergeron Gagnon Inc. pourraient circuler sur les terrains des propriétaires de bâtiments patrimoniaux pour effectuer les relevés et prendre des photographies. Nous sollicitons donc la collaboration et la compréhension des citoyens afin d'assurer le bon déroulement de ces relevés.

M^{me} Mélissa Ennis, conseillère en rénovation patrimoniale à la MRC, responsable du Service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP) est disponible pour répondre à toutes vos questions concernant la mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Vous pouvez la joindre au 418 824-3420, poste 224 ou au sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca.



Culture
et Communications
Québec 

➔➔
Développement
CÔTE-DE-BEAUPRÉ
SOUTENIR MOBILISER ENTREPRENDRE



Gala reconnaissance de La Côte-de-Beaupré

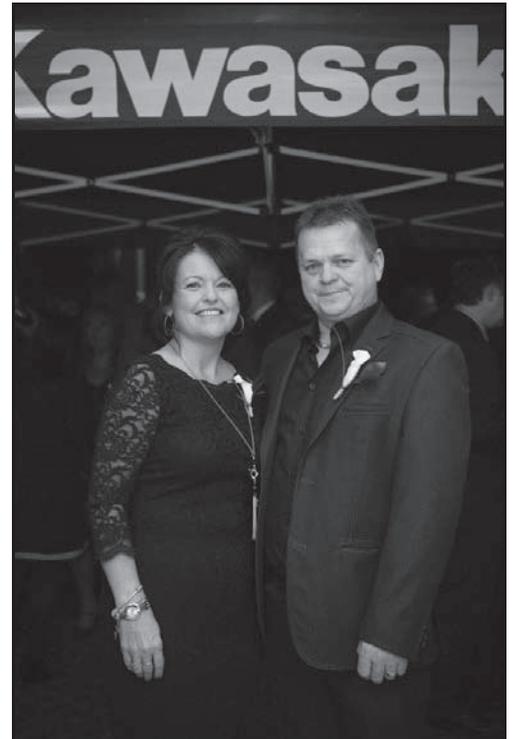
La 15^e édition du Gala de Reconnaissance de La Côte-de-Beaupré organisée par Développement Côte-de-Beaupré a été coprésidée par Nancy Bilodeau et Claude Pichette. Natifs de La Côte-de-Beaupré et résidents de Saint-Ferréol-les-Neiges, ils sont propriétaires de la compagnie AS Moto créée il y a déjà 17 ans à Château-Richer. Concessionnaire Kawasaki depuis ses tous débuts, AS Moto s'est lancée en 2015 dans une nouvelle ère par l'ajout de la bannière ArticCat ce qui les a amené à doubler la superficie du bâtiment.

Parmi les 10 récipiendaires, nous retrouvons pour la catégorie « Sports et Plein air » le Club cycliste Mont-Sainte-Anne présidé par monsieur Jean-François Ermel qui l'a fondé il y a 5 ans.

C'est un organisme sans but lucratif voué à la pratique compétitive et récréative du vélo de montagne. Il est géré par des cyclistes et entraîneurs expérimentés, dont certains sont toujours actifs sur la scène compétitive provinciale. Il comprend plus de 400 membres. Le Club cycliste Mont-Sainte-Anne organise plusieurs activités au cours de la saison dont le Vélo Jam, un rallye à travers le Mont Ste-Anne. Ces activités attirent des centaines de personnes dans la région et contribuent à l'économie locale. Le Club et ses bénévoles prennent en charge 2 compétitions régionales et provinciales.

Chaque année le Club amasse des fonds et remet un vélo à un enfant moins nanti.

Lors de ce gala, une bourse d'un montant de 500 \$ a été attribuée dans le cadre du Concours québécois en Entrepreneuriat à GeniCONCEPT (Hedi Bassousi et Karine Caron Chevalier). Il s'agit d'une entreprise de Saint-Ferréol-les-Neiges spécialisée en conception et dessin mécanique pour des entreprises et des particuliers. Les domaines d'activités que touche l'entreprise sont : la mécanique du bâtiment, l'usinage, le pliage de métal en feuille et moulage. Actuellement, elle développe une nouvelle gamme de produits mécano soudés. Le premier produit présentement au stade de mise en marché est un portillon de départ pour la course de vélo de type BMX.



AS Moto - photo : Manon Dumas



GeniCONCEPT - photo : Manon Dumas



Club cycliste MSA - photo : Manon Dumas



POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS : Des enjeux qui vous concernent !

Adopté officiellement en janvier dernier, la Politique de la famille et des aînés 2015-2020 de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, a été officiellement lancée au courant de l'été dernier. À l'aide de cette politique, la municipalité souhaite affirmer son engagement à offrir un milieu de vie accueillant et stimulant qui favorise l'épanouissement et le bien-être des familles et des aînés.



Comme votre Conseil municipal ainsi que les membres du Comité de pilotage Famille & Aînés croient vraiment au bien-fondé de cette démarche, ils souhaitent faire connaître le contenu de cette politique, votre politique! Ainsi, le document est disponible dans son ensemble depuis la page d'accueil du www.saintferreollesneiges.qc.ca. Vous êtes fortement invités à le consulter.

En plus de dresser le portrait de la municipalité puis de la démarche qui a mené à l'adoption de cette politique, le document présente les axes d'intervention de la politique de la famille et des aînés. Regroupé en six catégories, sécurité et transport, loisirs, sports et culture, vie communautaire, habitation et milieu de vie, vitalité économique puis information et communication, les axes d'intervention sont tous accompagnés de mesures concrètes dont l'objectif est d'avoir un impact réel sur votre qualité de vie.

Parmi les mesures proposées, mentionnons les suivantes à titre d'exemples:

⇒ Relier les quartiers entre eux par des

pistes multifonctionnelles pour favoriser les déplacements actifs;

⇒ Poursuivre les efforts de partenariats avec le Mont-Sainte-Anne dans l'objectif d'améliorer l'offre de services en loisirs et culture;

⇒ Multiplier les contacts avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour que tous les jeunes de Saint-Ferréol-les-Neiges aient accès à une place à l'école Caps-des-Neiges I;

⇒ Connaître les personnes âgées seules et vulnérables afin de soutenir les aînés qui souhaitent demeurer le plus longtemps possible dans leur maison;

⇒ Prendre des mesures pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises;

⇒ Refaire le site web de la municipalité pour le rendre complet, convivial, ergonomique, efficace et facile à actualiser afin d'informer efficacement les familles et les aînés.

À vous de découvrir les autres : ça vous concerne ! Tous les détails au www.saintferreollesneiges.qc.ca.



Avis à tous les résidents de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Collectes du temps des Fêtes des matières recyclables

Veillez prendre note que les dates de collecte des matières recyclables pendant le temps des Fêtes seront les 21 et 29* décembre 2015 ainsi que le 4 janvier 2016.

De Joyeuses fêtes à tous et à toutes !

L'équipe du Service des matières résiduelles MRC de La Côte-de-Beaupré

* collecte supplémentaire





Le Conseil municipal arrive à mi-mandat. Je me suis engagée lors de la dernière campagne électorale à améliorer la communication, à favoriser les échanges avec vous les citoyens, à vous inciter à participer à la vie politique de notre communauté. Nous vous avons consultés, vous avez partagé avec nous vos préoccupations et vos souhaits. La politique familiale et des aînés, la revitalisation du village en sont de bons exemples.

La municipalité est en pleine croissance, sa situation financière est en constante amélioration. Nous avons les moyens de faire les investissements nécessaires pour maintenir et améliorer les infrastructures et l'offre de services, pour mettre en place des politiques et des mesures qui amélioreront notre qualité de vie, qui contribueront à attirer de nouveaux citoyens et à retenir les visiteurs.

Prenons l'exemple du site enchanteur de la patinoire du lac du Faubourg. Il a été prévu au budget 2015 de doter le site d'un bâtiment pour ranger l'équipement et comme à la patinoire du village, pour vous permettre de chausser vos patins et ceux de vos tout-petits bien au chaud et confortablement. En tenant compte d'une subvention du pacte rural de 45 000 \$, le coût pour la municipalité devrait être inférieur à 100 000 \$. Des mandats pour services professionnels (architecte, arpentage) ont déjà été engagés pour ce projet à être réalisé au plus tard en 2016 sinon le montant de la subvention devra être retourné si la municipalité ne va pas de l'avant. L'aménagement du contour du

lac faisait également partie du projet.

Connaissez-vous la technique des petits pas! Moi oui! Je souhaite sincèrement pouvoir faire davantage pour répondre à vos attentes. Nous sommes là avant tout pour servir la collectivité de Saint-Ferréol-les-Neiges, et assurer son développement harmonieux. C'est ce qui devrait orienter nos décisions de manière ouverte et constructive, et en gardant à l'esprit l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens. Collaboration, confiance et bonne volonté, voilà ce que je nous souhaite pour la seconde moitié de notre mandat! Je souhaite aussi votre présence nombreuse aux réunions du Conseil.

Le développement Le Legs des Pionniers est bien amorcé. Un aménagement paysager de grande qualité vient rehausser l'entrée de la municipalité. Les rues et les sentiers déjà accessibles promettent de belles balades dans ce nouveau quartier. Félicitation à monsieur Jocelyn Boivin et à son équipe. À son tour, la municipalité devra revoir l'aménagement de l'autre côté de la route pour le rendre plus attrayant tout en améliorant la circulation et la sécurité autour du stationnement.

Le 2 septembre dernier, j'ai été élue préfète de la Côte-de-Beaupré. Je suis fière d'être la première femme et la première représentante de Saint-Ferréol-les-Neiges choisie pour occuper ce poste mais aussi bien consciente des défis qui m'attendent. Avec les autres maires et préfets de la grande région de Québec, j'ai l'opportunité de siéger à la table de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Il y a des enjeux régionaux qui demandent une

concertation et une volonté de travailler pour le développement de La Côte-de-Beaupré. Je sens un nouveau dynamisme, les gens sont contents de travailler ensemble.

Saviez-vous que notre population double durant le temps des Fêtes? La neige est toujours au rendez-vous, c'est notre richesse naturelle, notre redevance, les activités ne manquent pas: ski de fond ou alpin, raquette, glissade, patin ou hockey, motoneige et quatre roues, traîneau à chiens et maintenant « fat bike » du vélo de montagne sur la neige. L'économie locale et régionale s'en porte bien. Tant mieux! Saint-Ferréol-les-Neiges est une destination de loisirs de premier choix pour les villégiateurs, les touristes et pour nous tous bien sûr. J'aime ça!

Ce sera bientôt le temps des retrouvailles et des réjouissances en famille et avec les amis, l'occasion de fêter ensemble, échanger, manger, jouer dehors, ou tout simplement faire une pause. Profitez-en bien. Je pense aussi à ceux qui sont seuls, démunis ou malades. Chacun à notre manière, soyons généreux de notre temps et de petites douceurs pour embellir leur saison des fêtes.

Mon souhait pour 2016, voir se réaliser pour vous des projets enthousiasmants. J'ai besoin de votre appui pour continuer à aller de l'avant. Je vous remercie de votre support.

Larise Cormier,

mairesse

Vos pompiers vous souhaitent de Joyeuses Fêtes !

Chers concitoyens, je profite de cette parution annuelle pour vous souhaiter en mon nom personnel et de toute l'équipe des pompiers de très joyeuses fêtes et que la prochaine année vous apporte la réalisation de tout ce que vous souhaitez.

PS : J'espère que vous avez changé vos piles d'avertisseurs de fumée au dernier changement d'heure ! Car vous savez que la prévention ne coûte rien !

Votre directeur incendie

Rock Lajeunesse - DSSI Saint-Ferréol-les-Neiges



Rapport sur la situation financière

Allocution de la mairesse présentée lors de l'assemblée du 2 novembre 2015

Mesdames, Messieurs,
Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, nous vous brossons un bref tableau de la situation financière de la municipalité.

Ce rapport tient compte des états financiers au 31 décembre 2014, du rapport du vérificateur, des indications préliminaires sur l'année financière en cours, de la rémunération des élus en 2015 et des orientations générales du budget 2016. De plus, une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, conclus depuis le 1^{er} no-

vembre 2014, est déposée et jointe en annexe.

Nous en profitons également pour faire la reddition de comptes. À cet effet, un document présentant dix-sept (17) indicateurs de gestion, basé sur l'exercice financier 2014, est déposé.

1. États financiers de la municipalité au 31 décembre 2014 et rapport du vérificateur

1.1 L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

L'état des revenus et dépenses pour l'exercice terminé au 31 décembre 2014 présente des revenus de 5 553 353 \$ et des dépenses de fonctionnement de 6 008 981 \$. Les autres activités financières (remboursement de la dette) ont

été de 2 565 617 \$. La municipalité a affecté à partir de son surplus cumulé et de ses fonds réservés, un montant de 95 554 \$. Le déficit d'exercice a été de 2 510 295 \$ et le surplus cumulé au 31 décembre 2014 est de 244 358 \$.

1.2 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le rapport du vérificateur a été signé le 28 mai 2015 par Blais et associés, CPA inc. Ce rapport est standard et il ne comporte aucune réserve ni aucune restriction concernant notre administration et notre situation financière. Vous pourrez consulter ce rapport en en faisant la demande au secrétaire-trésorier.

2. Indications préliminaires sur l'année financière en cours

Les états financiers les plus récents que nous possédons sont arrêtés au 30 septembre 2015.

	30 sept. 2015	Prévision 31 déc. 2015
Revenus de fonctionnement		
Taxes	5 228 562 \$	5 275 000 \$
Compensations tenant lieu de taxes	22 296 \$	22 296 \$
Revenus de transferts	64 337 \$	110 300 \$
Services rendus	145 010 \$	145 010 \$
Autres revenus	295 129 \$	317 301 \$
Le grand total des revenus s'élève donc à	5 755 334 \$	5 874 623 \$
Dépenses de fonctionnement		
Administration générale	668 601 \$	831 330 \$
Sécurité publique	397 194 \$	766 720 \$
Transport	858 623 \$	1 297 350 \$
Hygiène du milieu	689 109 \$	961 260 \$
Santé et bien-être	5 000 \$	5 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	332 390 \$	399 030 \$

2. Indications préliminaires sur l'année financière en cours (suite)

	30 sept. 2015	Prévision 31 déc. 2015
Dépenses de fonctionnement (suite)		
Loisirs et culture	371 649 \$	492 700 \$
Frais de financement	164 984 \$	252 090 \$
Le total des dépenses s'élève à	3 487 549 \$	5 005 480 \$
Autres activités financières et affectations		
Remboursement en capital	383 235 \$	651 860 \$
Transfert à l'état des activités d'investissement	0 \$	0 \$
Surplus cumulé non affecté	0 \$	(137 510) \$
Montant affecté aux fonds réservés	136 270 \$	136 270 \$

3. Rémunération et allocation des élus

En vertu du règlement # 06-493 de la municipalité, les membres du Conseil municipal reçoivent, en 2015, les rémunérations et allocations suivantes:

Le maire : Rémunération : 19 719.60\$

Allocation : 9 859.80\$

Chaque conseiller : Rémunération : 6 573.00\$

Allocation : 3 286.56\$

4. Contrats supérieurs à 25 000 \$

Depuis le 1^{er} novembre 2014, le montant total des contrats que la municipalité a accordés, dont la dépense est supérieure à 25 000 \$, s'élève à 4 284 680 \$ dont le détail est disponible sur demande (Voir annexe 1 page 12).

5. Indicateurs de gestion municipaux

Depuis 2006, la municipalité a la responsabilité de rendre compte auprès de sa population des résultats, des indicateurs de performance qu'elle mesure. Les indicateurs constituent un mode d'évaluation des services pour les contribuables qui visent à aider les élus et les gestionnaires municipaux dans la prise de décision. Au nombre de 17, les indicateurs obligatoires touchent les cinq (5) grandes fonctions suivantes:

Sécurité publique; Transport routier; Hygiène du milieu; Aménagement et urbanisme; Ressources humaines.

Les indicateurs de performance sont établis à partir des résultats apparaissant au rapport financier de l'exercice indiqué. Il y a 17 indicateurs de performance pour lesquels nous vous fournissons les données des quatre dernières années. (Voir annexe 2 page 14).



ANNEXE 1

LISTE DES CONTRATS SUPÉRIEURS À 25 000\$

CONTRACTANT	NATURE DU CONTRAT	MONTANT \$ (TAXES INCLUSES)
9114-3362 Québec Inc.	Contrat de cueillette des ordures	127 760
Groupe Ultima	Assurances	64 510
Construction St-Gelais Inc.	Règlement #14-654 (Travaux de réfection de la rue Giguère)	521 970
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Location de machinerie & achat de gravier	139 450
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Règlement #15-679 (Travaux de construction de la rue du Renard)	139 620
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Règlement #15-681 (Travaux de réfection de la rue de la Savane)	188 200
Déneigement Daniel Lachance Inc.	Contrat de déneigement (5 ans)	2 365 920
Entreprises Godin	Asphalte	41 930
Jolicoeur, Lacasse S.E.N.C.R.L.	Avocat	52 810
Services Intégrés Lemay & Associés Inc.	Concordance des règlements d'urbanisme	40 470
Réal Huot Inc.	Équipements d'aqueduc et d'égout	27 620
Ville de Québec	Enfouissement	248 390
Ville de Beauport	Assainissement des eaux usées	246 140
WSP Canada Inc.	Honoraires professionnels	79 890
TOTAL		<u>4 284 680</u>

6. Orientations générales du budget 2016

La deuxième année de notre mandat arrive à terme bientôt. Le travail de préparation des prévisions budgétaires 2016 est amorcé. Bien que le Conseil municipal ait encore des choix à faire, l'exercice de planification budgétaire sera moins ardu qu'au cours de deux derniers exercices. Nous avons toujours du rattrapage à faire par rapport à des revenus ou des transferts perdus, ou pour des factures ou des quotes-parts qui ont augmenté substantiellement, mais cette année, nous n'avons pas de mauvaises surprises.

Parmi les dossiers que la municipalité aura à traiter en 2016, il y aura entre autre la négociation de la convention collective qui arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Par rapport aux dépenses en investissement, aucune décision n'a encore été prise. Mais certains éléments se dégagent quant aux interventions sur lesquelles le Conseil municipal souhaite mettre ses priorités.

En 2016, la municipalité poursuivra l'implantation de certaines des mesures qui se sont dégagées de la politique et du plan d'action concernant la famille et les aînés. Nous rappelons que la politique et le plan d'action adoptés en 2015, couvrent six grands axes d'interventions, soient : Sécurité et transport, Loisirs, sports et culture, Vie communautaire, Habitation et milieu de vie, Vitalité économique, et Information et communication.



6. Orientations générales du budget (suite)

D'ailleurs, l'une des mesures de la politique était la revitalisation du village. L'organisme Fondation Rues Principales a réalisé une démarche de consultation pour identifier les actions et les investissements que la municipalité pourrait réaliser pour revitaliser son territoire. Le rapport avec ses recommandations sera déposé sous peu. Une présentation sera faite à la population au cours du mois de novembre. Suite à cet exercice, la municipalité entend initier la mise en place de certains des éléments qui ressortiront de ce rapport.

La vocation que la municipalité veut donner au presbytère et le réaménagement des locaux de l'Hôtel de ville font également partis des réflexions. La croissance constante de notre population amène une réflexion sur nos espaces communs ou plutôt l'absence de ces espaces.

Plusieurs comités ont été mis en place ou le seront dans la prochaine année, soit le comité de vigilance, comité sécurité en transport et le comité des sages qui font partie des actions retenues de la politique familiale et aînés pouvant ainsi orienter le Conseil sur des actions et des mesures budgétaires.

De nouveau en 2015, le ministère des Transports a reporté la réfection du pont-barrage Bélanger enjambant la rivière Jean-Larose. La municipalité est impliquée dans ce projet. Elle doit remplacer l'égout collecteur qui passe sous le pont. Ces travaux sont reconduits au programme triennal d'immobilisation pour l'année à venir. De plus, nous aimerions profiter de ces travaux afin de revoir l'approche de l'entrée de la municipalité immédiatement après le pont barrage ainsi que l'aménagement ou le réamé-

nagement de l'espace près du stationnement P-3 vers les chutes Jean-Larose et refaire l'enseigne de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'enseigne actuelle pourrait être localisée à l'autre extrémité de la municipalité où il n'y a aucune enseigne annonçant la municipalité actuellement.

Le Conseil municipal devra également se pencher sur les actions et les échéanciers qu'il entend se donner pour rencontrer les objectifs fixés par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Une première action a déjà été identifiée. Il s'agit de l'installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI). La municipalité prévoyait financer ce projet à même une subvention. Cependant ces travaux ne sont pas admissibles. Le Conseil municipal devra statuer sur le mode de financement qu'il souhaite préconiser pour l'acquisition et l'installation de ces compteurs d'eau. L'installation de débits-mètres font également partie des mesures retenues par le comité H2O et sont déjà prévus au programme triennal d'immobilisation pour l'année à venir. De plus, la municipalité entend également ausculter son réseau d'aqueduc à même ses ressources à l'interne, une autre mesure pouvant aider à atteindre nos objectifs.

La municipalité vient de recevoir une copie du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout et de réfection de voirie qui a été réalisé par la firme WSP Canada inc. Ce document nous servira à planifier les travaux que la municipalité effectuera en 2016 et les années suivantes sur son réseau, avec la subvention de 1 142 071 \$ consentie dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'Essence Canada-Québec (TECQ). Il servira également à prévoir les investissements qui feront

partie du programme triennal d'immobilisation, en matière de réfection d'infrastructures.

En 2015, la municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III pour la réalisation d'une première phase du projet d'aménagement du parc du Faubourg Olympique, estimé à 562 730 \$. La subvention demandée correspond à 50% du coût des travaux. Si la réponse est favorable, la municipalité entreprendra les travaux. Sa contribution sera prise à même les sommes disponibles au fonds de parcs. Ce projet de parc est dans le programme triennal d'immobilisation depuis 2009, moment où ce terrain a été cédé pour fins de parc. La municipalité souhaite réaliser ce projet.

En 2015, le Conseil municipal a affecté la subvention de 45 000 \$ provenant du Pacte rural à la réalisation des plans et devis d'un bâtiment de service au lac du Faubourg ainsi qu'à la conception d'un plan d'aménagement du pourtour de ce lac. Des travaux préliminaires de remplissage ont également été faits. Dès que la municipalité aura les plans, une rencontre d'information sera organisée pour présenter le projet. En 2016, la municipalité prévoit mener à terme ce projet.

L'adoption du budget aura lieu lundi le 14 décembre 2015.

Carise Cormier, mairesse

2 novembre 2015



Rapport sur la situation financière

ANNEXE 2

SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION DE BASE	2014	2013	2012	2011
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Sécurité incendie				
Coût de la sécurité incendie par 100\$ d'évaluation(a)	0,0342 \$	0,0387 \$	0,0425 \$	0,0400 \$
Coût de la sécurité incendie par 100\$ d'évaluation(b)	0,0413 \$	0,0423 \$	0,0482 \$	0,0500 \$
TRANSPORT ROUTIER				
Voirie municipale				
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (a)	5 467 \$	4 610 \$	5 497 \$	3 870 \$
Coût de la voirie municipale par kilomètre de voie (b)	8 547 \$	7 604 \$	7 851 \$	6 225 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a)	4 728 \$	5 031 \$	4 758 \$	4 408 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b)	4 728 \$	5 031 \$	4 758 \$	4 408 \$
HYGIÈNE DU MILIEU				
Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution				
Nombre de bris par 100 kilomètres de conduite	2,7972	0	5,5944	0,0000
Coût de distribution par kilomètre de conduite (a)	6 870 \$	7 026 \$	5 095 \$	5 210 \$
Coût de distribution par kilomètre de conduite (b)	12 580 \$	11 766 \$	10 296 \$	10 915 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (a)	0,01 \$	0,02 \$	0,01 \$	0,05 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par mètre cube d'eau (b)	0,01 \$	0,02 \$	0,01 \$	0,05 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (a)	0,57 \$	0,60 \$	0,43 \$	0,45 \$
Coût de distribution par mètre cube d'eau (b)	1,04 \$	1,01 \$	0,86 \$	0,95 \$
Traitement des eaux usées et réseaux d'égout				
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a)	0,30 \$	0,22 \$	0,25 \$	0,23 \$
Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b)	0,30 \$	0,22 \$	0,25 \$	0,23 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a)	108 \$	414 \$	604 \$	261 \$
Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b)	5 819 \$	5 153 \$	6 309 \$	6 038 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (a)	0,01 \$	0,02 \$	0,03 \$	0,01 \$
Coût des réseaux d'égout par mètre cube d'eaux usées (b)	0,29 \$	0,27 \$	0,34 \$	0,25 \$
Déchets domestiques				
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (a)	161,23 \$	166,41 \$	120,23 \$	113,92 \$
Coût de la collecte des déchets domestiques et assimilés par local (b)	161,23 \$	166,41 \$	120,23 \$	113,92 \$
Collecte sélective de matières recyclables				
Rendement annuel de la collecte sélective	0,129t	0,125t	0,128t	0,117t
Taux annuel de diversion	19,17%	17,00%	27,36%	17,91%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE				
Croissance des valeurs résidentielles imposables	4,01%	4,84%	4,63%	45,36%
RESSOURCES HUMAINES				
Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération	3,09%	2,62%	2,19%	2,36%
Effort de formation par employé	35,45h	14,74h	25,00h	25,39h
Taux de départs potentiels à la retraite	10,00%	10,00%	10,00%	11,11%

(a) Charges avant amortissement

(B) Charges

Statistiques sur l'émission des permis

Types de permis	2015 *données en date du 15 novembre 2015	2014	2013	2012
Constructions neuves résidentielles	65*	32	37	39
Agrandissements résidentiels	15	27	20	24
Rénovations résidentielles	117	108	141	120
Patios et galeries	29	41	42	41
Bâtiments complémentaires	58	61	56	66
Piscines	12	12	14	8
Installations septiques	19	27	21	12
Travaux de déblai-remblai	6	14	7	9
Autres (renouvellement de permis, rénovation bâtiment complémentaire, puits, changement d'usage, bâtiment agricole, démolition, enseigne, bassin d'eau, mur de soutènement, lotissement)	83	93	124	167
Nombre total de permis émis	404	415	462	455
Valeur totale des travaux	19 563 864\$	14 746 458\$	12 783 162\$	13 332 524\$

* 27 permis de constructions neuves ont été émis pour le projet de développement Le Legs des Pionniers (Les Habitations Boivin) et 19 permis de constructions neuves ont été émis pour le projet de développement Le Faubourg Olympique (LANB Investissement).

Statistiques sur les infractions

Types d'infractions	2015 *données en date du 15 novembre 2015	2014	2013	2012
Chiens errants, aboiements	5	27	27	7
Contravention aux règlements d'urbanisme (travaux sans permis, enseignes non autorisées, abri d'hiver non démonté, gazon non coupé, etc.)	81	132	130	76
Nuisances : bruit, débris, etc.	17	13	4	9
Total	103	172	161	92

* Une infraction peut parfois représenter un dossier de longue durée nécessitant plusieurs inspections.



Permis de coupe d'arbres

Il est désormais obligatoire de se procurer un permis pour toutes coupes d'arbres. Pour l'abattage ou la coupe forestière sur un terrain de plus de 4 hectares les frais sont de 50 \$. Il n'y a pas de frais pour le moment pour les coupes d'arbres sur les terrains de moins de 4 hectares, notamment pour les usages d'habitation.

Extrait de la réglementation :

283. ABATTAGE D'UNE ESPÈCE ARBUSTIVE OU ARBORESCENTE

Sauf dans le cas d'un abattage réalisé dans le cadre d'une opération forestière, l'abattage d'un arbre ou d'un arbuste est autorisé uniquement dans les cas suivants :

- 1° l'arbre ou l'arbuste est mort, dans un état de détérioration avancée, malade ou infesté par un insecte et la coupe est le seul moyen d'éviter l'infestation aux arbres ou arbustes voisins ;
- 2° l'arbre ou l'arbuste est dangereux pour la sécurité des biens et des personnes ;
- 3° l'arbre ou l'arbuste cause des dommages majeurs à la propriété publique ou privé ; cependant, de l'ombrage sur la propriété, des feuilles ou des semences dans la piscine, sur un patio, un toit ou une voiture ne sont pas considérés comme étant des « dommages majeurs » ;
- 4° l'arbre ou l'arbuste doit obligatoirement être abattu pour effectuer des travaux publics ;
- 5° l'arbre ou l'arbuste constitue une nuisance à la croissance des arbres ou arbustes voisins.

Sauf lorsque l'arbre est abattu dans le cadre d'un projet autorisé par la Ville, tout arbre abattu doit être remplacé par deux arbres d'une essence autorisée et

d'un diamètre, mesuré à 1,3 mètre du sol, qui est d'au moins 0,05 mètre. Au moins un de ces deux arbres doit être un feuillu. La plantation doit avoir lieu dans les 6 mois suivant l'abattage.

Également, sur un terrain, incluant toute partie d'un terrain conservée à l'état naturel, la coupe ou l'arrachage de l'herbe à poux (*Ambrosia artemisifolia*) et de l'herbe à puces (*Rhus radicans*) ainsi que certaines espèces exotiques envahissantes comme la renouée japonaise (*Polygonum cuspidatum*), le phragmite exotique (*Phragmites Australis*) ou la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*).

283. AIRE À DÉBOISER

En plus des normes applicables en vertu de l'article précédent, et sous réserve de toute autre norme applicable du présent règlement, l'abattage d'une espèce arbustive ou arborescente est autorisé dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- 1° l'arbre ou l'arbuste fait partie de l'aire à déboiser. L'aire à déboiser comprend l'espace nécessaire pour l'implantation des constructions autorisées et dans une bande de 5 mètres autour d'un bâtiment principal ou dans une bande de 2 mètres autour d'une construction accessoire (la bande est calculée horizontalement à partir des murs de la construction).
- 2° Malgré ce qui précède, l'abattage est autorisé si l'intervention est conforme aux mesures de conservation de la surface arbustive ou arborescente prescrites à l'article numéro 285 intitulé « Conservation de la surface arbustive ou arborescente » du présent règlement ;
- 3° l'arbre ou l'arbuste est situé dans une bande de 2 mètres autour d'une construction principale existante ou dans une bande de 1 mètre autour d'une construction accessoire existante. La bande est calculée horizontalement à partir des murs de la construction ;
- 4° pour un terrain de moins de 4 hec-

tares où le prélèvement de matière ligneuse est autorisé à titre d'usage principal, un maximum de 5 % du terrain peut faire l'objet d'un prélèvement par période de 10 ans. L'éducation de peuplement est également autorisée. Malgré ce qui précède, l'abattage n'est pas autorisé si l'intervention n'est pas conforme à l'article numéro 285, intitulé « Conservation de la surface arbustive ou arborescente » du présent règlement.

284. CONSERVATION DE LA SURFACE ARBUSTIVE OU ARBORESCENTE

Malgré toute autre disposition de la présente section, à l'exception du premier alinéa de l'article numéro 283 intitulé « Abattage d'une espèce arbustive ou arborescente » et de l'article numéro 287 intitulé « Conservation de la surface arbustive ou arborescente dans le cadre d'un projet immobilier » du présent règlement, on ne peut abattre des espèces arbustives ou arborescentes s'il en résulte une réduction de la surface arbustive ou arborescente présente sur le terrain à moins de l'un ou l'autre des pourcentages suivants, selon le cas :

- 1° dans le cas d'un terrain de moins de 1 000 mètres carrés, le pourcentage visé au premier alinéa est fixé à 10 % ;
- 2° dans le cas d'un terrain ayant une superficie de 1 000 à 1 499 mètres carrés, le pourcentage visé au premier alinéa est fixé à 30 % ;
- 3° dans le cas d'un terrain ayant une superficie de 1 500 à 2 999 mètres carrés, le pourcentage visé au premier alinéa est fixé à 50 % ;
- 4° dans le cas d'un terrain ayant une superficie de 3 000 à 4 999 mètres carrés, le pourcentage visé au premier alinéa est fixé à 60 % ;
- 5° dans le cas d'un terrain ayant une superficie de 5 000 mètres carrés et plus, le pourcentage visé au premier alinéa est fixé à 70 %.





Coupe d'arbres (suite)

Dans le cas où les superficies boisées existantes ne permettent pas d'atteindre les superficies minimales de surfaces arbustive et arborescente prescrites à l'alinéa précédent, des arbres et des arbustes doivent être plantés pour atteindre la superficie minimale prescrite, à raison d'au moins 1 arbre par 5 mètres de rayon et d'un arbuste par 3 mètres de rayon. Les arbres plantés doivent avoir un diamètre, mesuré à 1,3 mètre du sol, d'au moins 2,5 centimètres.

Dans le cas d'un terrain ayant une superficie de 1 499 mètres carrés et moins où une emprise d'Hydro-Québec est présente et à l'intérieur de laquelle un abattage d'espèces arbustive ou arborescente est nécessaire, le pourcentage de conservation exigé de la surface arbustive ou arborescente se calcule de la façon suivante :

PCE : $PC - ((S / 100) / 2)$

PCE : Pourcentage de conservation exigé (considérant la présence d'une emprise d'Hydro-Québec)

PC : Pourcentage de conservation (soit le pourcentage prescrit au premier ou second alinéa du présent article)

S : Superficie du terrain visé – superficie de la servitude.

Règlement sur les PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale)

Qu'est-ce qu'un règlement sur les PIIA? Un règlement sur les PIIA permet au Conseil municipal d'évaluer de façon qualitative une demande de permis et de s'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration tout en tenant compte des particularités de chaque situation. Une demande de permis doit donc répondre à des objectifs et critères.

Quels secteurs de la municipalité sont soumis à l'application du règlement sur les PIIA et quels travaux sont soumis aux PIIA?

Un tel règlement existe depuis 2006 dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges mais seulement le secteur à l'ouest du rang Saint-Julien était soumis à l'application de ce dernier. Suite à la révision du schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de nouveaux secteurs sont venus s'ajouter. Ainsi, depuis septembre 2015, les secteurs du centre et de l'est sont maintenant soumis à cette réglementation.

Dans les secteurs agricoles, seules la construction de nouvelles résidences est soumises à l'application de ce règlement à l'exception des bâtiments faisant partie

de l'inventaire patrimonial où toute modification apportée est soumise au PIIA.

Vous pouvez consulter le règlement sur les PIIA ainsi que les plans associés sur notre site web :

www.saintferreollesneiges.qc.ca/doc/ReglementPIIA15-677.pdf

www.saintferreollesneiges.qc.ca/doc/2MM_PIIA_8x11_F01_F.pdf

www.saintferreollesneiges.qc.ca/doc/2MM_PIIA_8x11_F02_F.pdf

On peut retrouver l'inventaire patrimonial à l'annexe 3 du plan d'urbanisme :

www.saintferreollesneiges.qc.ca/doc/PlanUrbanisme15-672.pdf

Vous désirez participer au comité consultatif d'urbanisme ?

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU), soumet des recommandations au Conseil municipal sur les demandes de dérogation mineure, les demandes de permis soumises à l'application du règlement sur les PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) ainsi que tout autre dossier relatif à l'urbanisme que le Conseil municipal lui soumet. À cet effet, il tient une à deux réunions mensuelles, soit en soirée, le mardi.

Si vous souhaitez devenir membre du CCU, veuillez nous transmettre une lettre de motivation démontrant votre intérêt, vos connaissances, aptitudes et formations ou expériences de travail pour lesquelles vous croyez que vous seriez un bon candidat. Nous recherchons actuellement des candidats pour les secteurs 4, 5 ou 6 soit dans le village ou dans l'est de la municipalité.

Veuillez faire parvenir le tout à l'attention de madame Chantale Richard, directrice de l'urbanisme, par courriel : urbanisme@saintferreollesneiges.qc.ca ou par la poste : 33, rue de l'Église Saint-Ferréol-les-Neiges Qc GOA 3R0.



L'hiver est à nos portes

J'

(100 \$ plus les frais pour un total de 188 \$ et 2 points)

Art. 330 : Le conducteur d'un véhicule routier doit réduire la vitesse de son véhicule lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou d'autres précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou n'est pas entièrement dégagée. (60 \$ plus les frais pour un total de 106 \$ et 2 points)

Il y a aussi les « igloos » mobiles, qui est un terme que nous utilisons pour les conducteurs de véhicules enneigés.

Art. 281.1 : La personne qui conduit un véhicule routier dont le pare-brise et les vitres ne sont pas libres de toute matière pouvant nuire à la visibilité du conducteur commet une infraction et est passible d'une amende de 100 \$ à 200 \$.

Art. 335 : Le conducteur d'un véhicule routier qui en suit un autre doit le faire à une distance prudente et raisonnable en tenant compte de la vitesse, de la densité de la circulation, des conditions atmosphériques et de l'état de la chaussée.

Assurez-vous que vos pneus d'hiver portent ce pictogramme. Il est obligatoire depuis le 15 décembre 2014 sur tous les pneus d'hiver installés sur un véhicule de promenade immatriculé au Québec. L'amende est de 200 \$ et en ajoutant les

frais, le contrevenant s'expose à un constat totalisant 310 \$. (Article 440.1 du CSR)



En vertu du Code de la sécurité routière, du **15 décembre au 15 mars**, tous les pneus dont un taxi ou un véhicule de promenade immatriculé au Québec est muni doivent être conçus spécifiquement pour la conduite hivernale.

**Les pneus à crampons sont permis du 15 octobre au 1e mai sur les véhicules de moins de 3 000 kg. (Article 441 du CSR - 60 \$ plus les frais pour un total de 106 \$ - aucun point)*

Plusieurs barrages routiers seront effectués sur le territoire de la MRC en ce temps des fêtes afin de contrôler l'alcool au volant.

Je vous souhaite à tous un joyeux temps des fêtes!

Soyez prudent dans vos déplacements!

Pièces de théâtre

Approchez! Approchez! Vous avez envie de vivre un Noël magique? Venez voir les deux pièces de théâtre présentées par une vingtaine d'élèves de l'école Caps-Des-Neiges 1, à l'école secondaire du Mont-Saint-Anne le vendredi 18 décembre à 19h. Pour l'occasion vous verrez s'animer un cirque, chanter une chorale et vous entrerez dans un rêve de Noël complètement sans dessus dessous! Les billets sont en vente à la municipalité, par les élèves ou à la porte au coût de 6 \$ (gratuit pour les 16 ans et moins). Deux présentations originales de Carine Paquin qui sauront charmer petits et grands, venez en grand nombre!!



Christian Ringuette 11840
Agent - Patrouilleur
MRC de La Côte de Beaupré
Sûreté du Québec
Bureau: 418 827-4545
www.sq.gouv.qc.ca

« Notre engagement, votre sécurité »



HIVER 2016**Mot du directeur des loisirs**

Chers citoyens et citoyennes,
Le Service des loisirs et de la Culture de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges vous propose encore cette session, une programmation qui, nous l'espérons, répondra à vos besoins. Nous vous invitons à vous inscrire en grand nombre et à participer aux activités offertes et utiliser les installations mises à votre disposition afin de dynamiser et vous approprier votre milieu de vie.

Au fil des années, la diversité et le nombre d'activités offertes aux différentes clientèles a augmenté de façon très importante. Ceci est lié directement aux demandes reçues provenant de la population et aux différentes ressources disponibles à donner de leur temps pour l'organisation et la réalisation de ces activités.

Au cours des prochaines années, nous travaillerons à améliorer les infrastruc-

tures et équipements actuels afin d'offrir à notre clientèle une meilleure qualité d'expérience et une plus grande diversité à notre offre actuelle.

Vous avez des idées, des commentaires, n'hésitez pas à venir me rencontrer afin que l'on puisse en discuter.

Martin Pouliot,
directeur des loisirs
418-826-2253, poste 113
loisirs@saintferreollesneiges.qc.ca

Renseignements généraux**1. NON-RÉSIDENTS :**

Les résidents des autres municipalités auront accès aux inscriptions dès jeudi le 7 janvier 2016.

2. RÉDUCTION :

Une réduction sera accordée au prorata du nombre de cours si l'activité est commencée au moment de l'inscription. Une réduction maximale de 20 % sera accordée.

3. DEMANDE DE REMBOURSEMENT :

Les seules causes de remboursement d'une inscription sont la maladie, le déménagement à l'extérieure de la municipalité (une preuve justificative sera alors exigée), l'annulation de l'activité par le service des loisirs ou en cas d'un manque d'inscriptions. Lors d'une demande en cours d'activité, le remboursement sera calculé au prorata.

4. COURS REPORTÉS :

Si un ou des cours doivent être reportés, vous en serez avisés par le responsable du cours.

5. INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

Pour participer à un cours, vous devez obligatoirement vous inscrire au préalable.

INSCRIPTIONS*Hiver 2016***MARDI ET MERCREDI 5 et 6 janvier 2016**

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

MERCREDI 6 janvier 2016

de 18 h 30 à 20 h

POUR LES NON-RÉSIDENTS:**JEUDI 7 janvier 2016**

de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h à 16 h 30

OÙ: À l'Hôtel de ville de Saint-Ferréol-les-Neiges (33, rue de l'Église)

INFORMATION: Martin Pouliot (418 826-2253 poste 113)

6. CHÈQUES SANS PROVISION :

Une pénalité de 20 \$ s'appliquera sur tout retour de chèque. Le paiement devra alors être fait en argent.

7. CONFIRMATION :

Nous communiquerons avec vous seulement s'il y a annulation de cours ou changements apportés. Sinon, présentez-vous à l'endroit, date et heure prévus.

8. RETOUR DE L'ENFANT :

À la fin de chaque activité de votre enfant, vous avez l'obligation de venir le chercher à l'heure précise car le responsable n'est plus tenu d'en assumer la responsabilité.

9. PRIORITÉ DES INSCRIPTIONS :

Puisqu'il y a un maximum de participants dans la majorité des activités, nous prioriserons donc les premières inscriptions reçues.

10. IMPORTANT :

Un comportement convenable est primordial et nécessaire au bon fonctionnement des activités. Lorsqu'une personne dérangera et empêchera le déroulement naturel de l'activité, un avis lui sera donné. S'il récidive, il sera exclu sans aucun remboursement. Nous vous demandons donc votre entière collaboration.



JEUNES

Soccer intérieur

L'objectif du cours est de permettre aux enfants de pratiquer le soccer, un sport qu'ils aiment, dans un milieu supervisé et sécuritaire. En plus de jouer des parties, les participants pourront apprendre les règlements. Aussi, le responsable de l'activité sera en mesure de faire évoluer les habiletés techniques des enfants grâce à des exercices adaptés. **SVP portez des chaussures qui ne marquent pas.**

OBJECTIFS

- Favoriser l'exercice physique
- Apprendre et pratiquer les techniques de base
- Appliquer et pratiquer quelques systèmes de jeu (offensifs et défensifs)

DÉROULEMENT DES COURS :

Partie 1 : Échauffement

Partie 2 : Règlements et techniques de bas (pratique)

Partie 3 : Jouer une partie

Clientèle : 6-10 ans et 11-13 ans

Jour et heure :

vendredi, 18 h 15 à 19 h 45 (11-13 ans)

samedi, 9 h à 10 h 30 (6-10 ans)

Ratio : min. 8 max. 12

Début : 22 janvier 2016

Durée : 9 semaines

Coût : 40 \$

Lieu : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1



Ça bouge après l'école (multi-sports)

Tu es sportif(ve) dans l'âme? Tu aimes bouger et jouer avec tes amis? Viens donc pratiquer des jeux et des sports trippants comme tu les adores. Que ce soit le soccer, le hockey, le basket-ball ou les jeux coopératifs (ballon prisonnier, drapeau, kick ball, ballon chinois, etc.), l'animateur en place réalisera des activités originales et variées qui sauront te satisfaire tout en développant tes habiletés motrices. Les activités seront choisies en fonction du matériel disponible.

Important de prévoir une tenue sportive et des espadrilles sécuritaires.

Clientèle : Préscolaire et 1^{ère} année

Jour et heure : Mardi, 15 h 15 à 16 h 30

Ratio : min. 12 max. 18

Début : 19 janvier 2016

Durée : 10 semaines

Coût : 40 \$

Lieu : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1



Danse Hip-Hop

Tu aimes bouger au rythme de tes chansons dance et hip-hop préférées ? Tu as envie de participer à l'élaboration d'une chorégraphie rythmée ? Voilà une bonne façon de te mettre en forme, te défouler et te perfectionner sur des rythmes envoûtants. Notre spécialiste te donnera le goût de danser tout le temps et te supervisera dans ton évolution. À la fin de la session, tu auras l'occasion de présenter la chorégraphie lors d'un petit spectacle. **Important de prévoir une tenue sportive et des espadrilles sécuritaires.**

Clientèle : 1^{ère} à 4^e année

Jour s et heures : Mercredi, 15 h 15 à 16 h 30

Ratio : min. 12 max. 18

Début : 20 janvier 2016

Durée : 10 semaines

Coût : 40 \$

Lieu : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1





Animobil

L'activité Animobil amène les animaux directement à l'école! Les enfants auront la chance d'approcher plusieurs types d'animaux et d'en apprendre sur leurs particularités et leur milieu de vie, dont Azur le chien, Hubert le perroquet, Édith la rainette, Albert le phalanger volant, Biscuit le lapin, Gollum le cochon d'Inde nu, Monsieur Patate l'uromastix et plusieurs autres. L'activité se déroule de façon très sécuritaire et tous les animaux sont régulièrement examinés par des vétérinaires.

Clientèle : 1^{ère} à 6^e année

Jour et heure : Lundi, 15 h 15 à 16 h 30

Ratio : min. 10 max. 8

Début : 18 janvier 2016

Durée : 8 semaines

Coût : 65 \$

Lieu : Salle polyvalente de l'école Caps-des-Neiges 1

Cours de cuisine

Votre enfant démontre de l'intérêt pour la cuisine? Offrez-lui l'occasion d'apprendre les techniques de base ainsi que les règles de sécurité à respecter en cuisine. L'apprentissage s'effectue dans le plaisir et au rythme des enfants. Ils apprendront des techniques qui leur seront utiles tout au long de leur vie. Ils pourront ainsi cuisiner leurs repas préférés avec fierté!

Clientèle : 1^{ère} et 2^e année (lundi)
3^e à 6^e année (jeudi)

Jour et heure : 15 h 15 à 16 h 30

Ratio : min. 8 max. 10

Début : semaine du 18 janvier 2016

Durée : 8 semaines

Coût : 40 \$

Lieu : Hôtel de ville

Théâtre

Le théâtre c'est l'imaginaire et le vrai à la fois! Un endroit où tout devient possible! Les cours de théâtre te permettront de travailler ta confiance en toi, ta rigueur au travail, ton esprit de groupe, ta diction et ton aisance corporelle tout en t'amusant. À la fin de la session tu auras la chance de te mettre dans la peau d'un vrai comédien et de jouer un rôle à ton image dans une courte pièce de théâtre! *À noter que les billets seront en vente au coût de 8 \$ dès la fin mars. Viens découvrir tout ce que tu possèdes en toi pour repousser tes limites et vivre une expérience magique!

Clientèle : 8 ans et +

Jour et heure : Mardi, de 11 h 30 à 12 h 45 et de 15 h 15 à 16 h 30

Ratio : min. 6 max. 8

Début : 19 janvier 2016

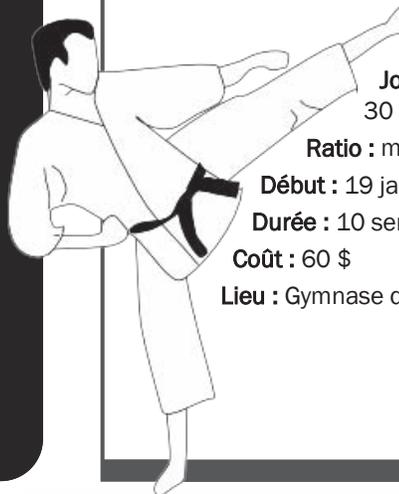
Durée : 12 semaines

Coût : 70 \$

Lieu : Salle polyvalente de l'école Caps-des-Neiges 1

Karaté Yoseikan

Conditionnement physique pour les 4 ans et plus, avec discipline personnelle à l'intérieur d'un art de combat. Les cours se donnent une fois par semaine. Le professeur est monsieur Luc Paquette. Pour s'inscrire, il suffit de se présenter au gymnase le mardi 19 janvier à 18 h 30.



Clientèle : 4 ans et plus

Jour et heure : Mardi, 18 h 30 à 19 h 30

Ratio : min. 12 max. 24

Début : 19 janvier 2016

Durée : 10 semaines

Coût : 60 \$

Lieu : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1



Mini-Sciences

Les petits auront l'occasion d'explorer le merveilleux monde de la science à leur façon. Des projets adaptés permettront aux jeunes enfants d'explorer tout en s'amusant, tels que la force des aimants, les mystères de la lumière, la densité des liquides et la préparation d'une substance étonnante. Pour chaque projet, les enfants pourront rapporter le résultat à la maison. La liste des projets peut varier légèrement.



Clientèle : Préscolaire à 2^e année

Jour s et heures : Jeudi, 15 h 15 à 16 h 30

Ratio : min. 10 max. 18

Début : 21 janvier 2016

Durée : 10 semaines

Coût : 65 \$

Lieu : Salle polyvalente de l'école Caps-des-Neiges 1

Atelier de dessin pour enfant

Apprentissage des différentes techniques de dessin. L'apprentissage se fait dans un climat de détente et de jeux tout en respectant la créativité des enfants. Ce sont eux qui décident des sujets étudiés lors des ateliers.

Clientèle : Préscolaire à 6^e année

Jour et heure : Mercredi, 15 h 15 à 16 h 30

Ratio : min. 6 max. 12

Début : 20 janvier 2016

Durée : 10 semaines

Coût : 65 \$ avec le matériel fourni

Lieu : Salle polyvalente de l'école Caps-des-Neiges 1

Semaine de relâche scolaire

Surveillez à la fin du mois de janvier, la programmation de la semaine de la relâche scolaire qui se déroulera du 29 février au 4 mars 2016. Au menu, activités sportives, culturelles et de plein air pour les jeunes de 5 à 12 ans : Cinéma, Baignade, Spectacle, Patinage, Aquarium, etc.

Hockey intérieur (8 à 12 ans)



Ce sport est excellent pour te garder en forme et pour t'aider à améliorer tes techniques au hockey. L'enseignement sera axé sur les aspects techniques du hockey intérieur et l'application des règlements. Votre enfant développera son esprit d'équipe lors des parties

amicales et il pourra se surpasser et s'épanouir dans la pratique de notre sport national. Possibilité d'un tournoi à la fin de la session. Viens réveiller le Sidney Crosby en toi! **Important de prévoir une tenue sportive et des espadrilles sécuritaires.**

Clientèle : 3^e à 6^e année

Jour et heure : Lundi, 15 h 15 à 16 h 30

Ratio : min. 12 max. 24

Début : 18 janvier 2016

Durée : 10 semaines

Coût : 40 \$

Lieu : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

Gardiens avertis

Ce cours permettra aux jeunes de connaître les rôles et responsabilités et devoirs face à leur travail de Gardiens avertis. Le cours sera principalement axé sur la pratique des techniques spécifiées et la discussion de cas. Il inclura également des démonstrations, simulations avec maquillage ainsi que des exposés théoriques. Cours donné par des formateurs d'expérience qualifiés par la Croix-Rouge provenant de l'entreprise Formation premiers secours Inc.

Clientèle : 11 ans et plus

Jour et heure : Samedi, 2 avril 2016
de 8 h 30 à 16 h 30

Ratio : min. 12 max. 20

Coût : 53 \$ avec remise du matériel pédagogique et mini-trousse de premiers soins

Lieu : Hôtel de ville

ADULTES

Pickleball

Il s'agit d'un mélange de tennis, de badminton, de racquetball et de ping-pong. Le terrain est de la même grandeur que celui du badminton. La raquette est de la grandeur d'une raquette de racquetball mais le fond est solide comme une raquette de ping-pong. La balle est semblable à une balle de hockey cosom (balle de plastique vide et trouée). Le service s'effectue en une motion du bas vers le haut et la balle doit se diriger dans le rectangle opposé du côté receveur.

Clientèle : 16 ans et plus

Jour et heure : Mardi et jeudi, 16 h 30 à 18 h

Ratio : min. 4 max. 12

Début : 19 janvier 2016

Durée : 12 semaines

Coût : 45 \$ pour la session ou 5 \$ la séance

Lieu : Gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1

Cours de yoga

«Ce n'est pas à la personne de s'adapter au yoga, mais le yoga qui doit être ajusté à chaque personne». Le yoga est une philosophie et une discipline millénaire qui améliore la santé du corps et de l'esprit. Des techniques précises et adaptées à chacun favorisent l'amélioration de la posture, de la force, de l'équilibre et de la souplesse. Les professeurs enseignants sont diplômés de l'école européenne de Viniyoga. *Un tapis de sol et une tenue sportive sont requis.*

Clientèle : 16 ans et plus

Participants : min. 6 max. 8

Jours et heures :

Lundi, 11 h à 12 h (intermédiaire et avancé)
 14 h à 15 h (intermédiaire et avancé)
 15 h 15 à 16 h 15 (intermédiaire et avancé)

Vendredi, 14 h à 15 h (débutant)
 15 h 15 à 16 h 15 (intermédiaire)

Début : Semaine du 18 janvier 2016

Durée : 12 semaines

Coût : 80 \$

Lieu : Salle polyvalente du garage municipal

Badminton

Groupe de badminton organisé. Cette activité sportive et sociale s'adresse aux femmes et aux hommes de 16 ans et plus. Volants fournis et raquettes disponibles au besoin. Faites vite, places limitées.



Clientèle : 16 ans et plus

Jour et heure : Mardi,
 19 h 45 à 21 h

Ratio : min. 6 max. 12

Début : 20 janvier 2016

Durée : 12 semaines

Coût : 40 \$

Lieu : Gymnase de l'école
 Caps-des-Neiges 1

Cours de langue espagnole

Hola ! Vous voulez apprendre à parler l'espagnol ? Si vous êtes intéressé à apprendre la langue, soit pour connaître la culture du Mexique, la musique, pour faire un voyage ou juste pour le plaisir, venez vous inscrire. Professeur : Aurelia Morales. Pour information : 418 405-0589 (soir).

DÉBUTANT

Clientèle : 16 ans et plus

Jour et heure : Mercredi, 18 h à 19 h

Ratio : min. 8 max. 12

Début : 20 janvier 2016

Durée : 10 semaines

Coût : 60 \$

Lieu : Centre des loisirs Sainte-Anne

INTERMÉDIAIRE

Clientèle : 16 ans et plus

Jour et heure : Mardi, 19 h à 20 h 15

Ratio : min. 8 max. 12

Début : 19 janvier 2016

Durée : 10 semaines

Coût : 60 \$

Lieu : Salle polyvalente du gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1



Formation tablettes et téléphones intelligents #1

Vous avez une tablette ou un téléphone Samsung, Sony, Asus, Nexus, Acer, HTC, LG, cette formation est pour vous. Vous apprendrez comment profiter au maximum de votre appareil : les paramètres, les applications, le Google Play Store, la messagerie Gmail.

Votre tablette (ou votre téléphone) peut aussi vous réveiller le matin, vous indiquer un itinéraire. Vous pourrez y lire La Presse +, prendre des photos et les partager avec vos proches, écouter de la musique, regarder des séries télé...

Prérequis :

- ◆ Avoir une tablette ou un téléphone intelligent sous Android (Samsung, Sony, Asus, Nexus, Acer, HTC, LG),
- ◆ Avoir configuré un compte Gmail sur cet appareil.

Format : 3 cours de 2 heures.

Note : Cette formation ne s'adresse pas aux propriétaires d'appareils iPad ou Windows 8.

Clientèle : 16 ans et plus

Jour et heure : Mercredi, 19 h à 21 h

Ratio : min. 6 max. 8

Dates : 20 et 27 janvier et 4 et 11 février 2016

Coût : 80 \$

Lieu : Hôtel de ville

Formation tablettes et téléphones intelligents #2

Vous voulez mieux utiliser votre tablette ou votre téléphone, Samsung, Sony, Asus, Nexus, Acer, HTC, LG, cette formation est pour vous.

Venez apprendre comment utiliser votre appareil pour:

- ◆ gérer votre agenda,
- ◆ vous indiquer un itinéraire,
- ◆ lire vos journaux
- ◆ écouter de la musique,
- ◆ regarder des séries télé,
- ◆ profiter au maximum de votre compte @gmail.com,
- ◆ utiliser Skype,
- ◆ utiliser le cloud (le nuage) pour stocker et partager vos photos et vos documents sur tous vos appareils (ordinateur, tablette et téléphone).

Prérequis :

- ◆ avoir une tablette ou un téléphone intelligent sous Android, (Samsung, Sony, Asus, Nexus, Acer, HTC, LG)
- ◆ avoir configuré un compte Gmail sur cet appareil,
- ◆ avoir suivi le cours # 1

Clientèle : 16 ans et plus

Jour et heure : Mercredi, 19 h à 21 h

Ratio : min. 6 max. 8

Dates : 17, 24 février et 2 mars 2016

Coût : 65 \$

Lieu : Hôtel de ville

Atelier de peinture (à l'huile ou à l'acrylique)

Venez approfondir ou découvrir les différentes techniques de peinture et de dessin tout en vous exprimant par l'art. Enseignement respectant le style et la personnalité de chacun. Pour information : madame Marie Tardif, 418 826-0548 ou par courriel à tardif.m@videotron.ca

Clientèle : 16 ans et +

Jours et heure : Jeudi, 12 h 45 à 15 h 15
Vendredi, 19 h à 21 h 30

Ratio : min. 8 max. 18

Début : semaine du 18 janvier 2016

Durée : 12 semaines

Coût : 144 \$

Lieu : Hôtel de ville

Soirées de danse en ligne country & pop

Ambiance Country avec un animateur danseur et une chanteuse Country, une danse en ligne sera enseignée.

Clientèle : 16 ans et plus

Lieu : Gymnase

Jour et heure : Un samedi par mois de 20 h à 23 h (30 janvier - 20 février - 19 mars - 16 avril - 21 mai - 11 juin)

Coût : 10 \$

Pour information : Suzanne Bélanger 418-826-0465

POUR LA FAMILLE ET POUR TOUS

Horaire de la patinoire du village

Patinage libre

Lundi	18 h à 19 h
Mardi	18 h à 19 h
Judi	18 h à 19 h
Vendredi	18 h à 19 h 30
Samedi	13 h à 14 h 30 18 h à 19 h
Dimanche	13 h à 14 h 18 h à 19 h

Hockey libre

Lundi	19 h à 20 h
Mercredi	19 h à 20 h
Judi	19 h à 20 h
Vendredi	19 h 30 à 22 h
Samedi	14 h 30 à 16 h 19 h à 22 h
Dimanche	14 h 30 à 16 h 19 h à 22 h

Hockey organisé pour les adultes

Mardi 19 h à 20 h 30

Information: 418 520-1810

Période des fêtes :

La patinoire du village sera ouverte à tous les jours durant la période des fêtes, à l'exception des 24 et 31 décembre 2015 en soirée et des 25 décembre 2015 et 1^{er} janvier 2016 toute la journée.

Journées pédagogiques :

La patinoire sera ouverte en après-midi, de 13 h à 16 h.

Aire de glace du Faubourg

L'aire de glace du Lac du Faubourg sera praticable à partir de la mi-décembre et sera entretenue tant et aussi longtemps que dame nature nous le permettra. Il est bien important que les utilisateurs de cet équipement respectent la signalisation placée aux abords du lac. Un panneau placé en évidence vous indique l'épaisseur de la glace. **Un minimum de 7"** est nécessaire à l'ouverture de la patinoire. De plus, nous demandons aux utilisateurs de ne laisser aucun déchet aux abords de la patinoire.

BONNE SAISON À TOUS ET À TOUTES!

Activités aquatiques

La municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges collabore maintenant avec **Québec Natation** afin de vous offrir la possibilité de vous inscrire à des cours de natation, de formation ou des cours d'AquaForme. Les cours auront lieu dans différents équipements dont la piscine du Cégep Limoilou. L'entente entre la municipalité et Québec Natation vous permet d'économiser 10 \$ sur les frais d'inscription.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

1. Téléphoner à Québec Natation (418 687-4045) afin de connaître les différents cours offerts et l'horaire.
2. Confirmer auprès de Québec Natation votre inscription au cours choisi en leur mentionnant que vous êtes citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges.
3. Compléter l'inscription et le paiement auprès de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges afin d'obtenir l'escompte de 10 \$.

IMPORTANT : Pour que votre inscription soit valide, il est nécessaire qu'elle soit complétée **avant le vendredi 8 janvier à 16 h.**



Aréna Côte-de-Beaupré

Visitez notre site Internet : www.arenacb.qc.ca

PATINAGE LIBRE

Dimanche : 14 h 10 à 15 h 20

Admission : Gratuite pour tous

(Dans le cadre de la politique familiale de la MRC de La Côte-de-Beaupré)

N.B. Annulé lors d'activités spéciales



Utilisation du gymnase

Le gymnase de l'école Caps-des-Neiges 1 est accessible à l'ensemble des citoyens. Pour la session d'hiver 2016, plusieurs activités organisées par la municipalité s'y dérouleront. Par contre, quelques périodes d'utilisation demeurent disponibles soit pour une réservation sporadique ou saisonnière. La plupart des sports sont réalisables à l'intérieur du gymnase. Les tarifs de location sont établis en fonction du type d'activité et de la durée de celle-ci. Voici la grille de tarification générale qui a été établie:



Groupe ou individu non-résidant : 27 \$/h;

Groupe ou individu résidant : 20,25 \$/h;

Individu, groupe ou organisme de loisirs ou communautaire, composé majoritairement de personnes âgées de moins de 18 ans ou plus de 65 ans: 13,50 \$/h.

Je demeure disponible à toute suggestion ou information Martin Pouliot : 418 826-2253 poste 113.

Accès-Loisirs Côte-de-Beaupré

Venez chercher votre activité de loisir gratuitement!
Vous désirez participer à des activités de loisirs? Vous êtes en situation de faible revenu?
Présentez-vous à l'un de nos points de service pour choisir votre ou vos activités gratuitement.*

Inscription hiver 2016 :

Jeudi 8 janvier, 15 h à 19 h

Point de service Beaupré : Ressources Familiales Côte-de-Beaupré (3 rue Fatima est)

Point de service L'Ange-Gardien : Centre Gérard-Miotto (1 rue des Loisirs)

Renseignements : 418 827-4625

Une initiative du regroupement de partenaires :



En collaboration avec
Accès-Loisirs Québec

www.accesloisirsquebec.org

*Preuve de revenu et de résidence exigées à l'inscription

COURS OFFERTS À PROXIMITÉ

École de musique Côte-de-Beaupré

Un tout nouveau conseil d'administration constitué en août dernier est déjà très actif. Les projets ne manquent pas dont, notamment, le développement d'un tout nouveau site Internet que vous pourrez visiter dès décembre. Le logo a été revisité et nous sommes fiers de vous le présenter aujourd'hui !



École de
MUSIQUE
Côte-de-Beaupré

La réalisation de ce site et des différents outils promotionnels est le fruit d'une contribution exceptionnelle de l'entreprise technologique Orage Communication de Château-Richer, propriété de monsieur Jean-François Noël. Nous tenons à le remercier chaleureusement pour son engagement visant la promotion de la musique sur La Côte-de-Beaupré.

Veuillez prendre note des dates pour les inscriptions à la session d'hiver 2016 :

SESSION HIVER 2016

Date : 5 et 6 janvier 2015

Lieu : École secondaire Mont Sainte-Anne

Heure : 18 h à 20 h

TARIFS (INCLUANT LES FRAIS D'INSCRIPTION)

Cours de 30 minutes : 262 \$

Cours de 45 minutes : 342 \$

Cours de 60 minutes : 405 \$

Un rabais de 10% est offert au deuxième membre même famille ou plus inscrit à une même session de cours.

En cours d'apprentissage, le professeur peut suggérer une durée de cours en fonction de l'évolution de chaque élève. Les suggestions du professeur vise uniquement le développement et le maintien de l'intérêt de ses élèves.



Nouvelles de la maison des jeunes La Zone

DOSSIER SPÉCIAL : VANDALISME

Nous prenons le temps d'écrire un article pour sensibiliser la population sur la prévention du vandalisme. En effet, il s'est produit certains méfaits sur La Côte-de-Beaupré depuis le printemps 2015.

La maison des jeunes a une bonne collaboration avec la Sûreté du Québec et a d'ailleurs communiqué avec l'agent François Lachance, parrain de la ville de Saint-Tite-des-Caps, afin de discuter des problématiques survenues et de travailler en prévention.

Dans le cas où des actes de vandalisme surviennent à la Maison des jeunes, voici ce que la coordination de la Maison des jeunes met en place systématiquement :

- 1) Réparation des bris par les jeunes les ayant commis;
- 2) Conséquences telles que l'expulsion de la Maison des jeunes pour une durée déterminée et demande d'une lettre d'excuses;
- 3) Appels aux parents des jeunes concernés ;
- 4) Intervention de la police au besoin.

Bien que la Maison des jeunes puisse jouer un rôle dans la prévention du vandalisme, le rôle des parents est également crucial, puisqu'il s'agit de figures importantes dans la vie du jeune. Avoir une bonne discussion avec son enfant en lien avec la problématique du vandalisme peut être aidante. En sensibilisant son enfant aux conséquences (judiciaires, financières, etc.) que peuvent avoir de tels gestes, le parent joue son rôle d'éducateur. Une bonne façon d'entamer la discussion est de poser certaines questions clés au jeune, par exemple : as-tu déjà été témoin de vandalisme? Qu'en penses-tu? Qu'est-ce que tu ferais si tu étais témoin? Etc.

La maison des jeunes prend au sérieux ce genre de problématiques et s'engage à faire tout son possible pour que des gestes malheureux ne se produisent pas et ce, en travaillant en étroite collaboration avec les jeunes eux-mêmes, les parents, la municipalité, les membres de la communauté et la Sûreté du Québec. C'est en s'alliant tous ensemble que nous pouvons enrayer les problématiques de cet ordre!

ACTIVITÉS À VENIR

Soirée poésie : Lors de cette soirée, les jeunes sont invités à fermer leurs téléphones, écrans, Ipod, etc. afin de participer à un petit atelier de création poétique. Cela peut être un poème ou une chanson, mais l'objectif visé est de développer leur créativité!

Soirée improvisation : Cette soirée d'improvisation aura la thématique spéciale de la prévention de la consommation de substances chez les jeunes, telles que la cigarette, les boissons énergisantes, le cannabis et l'alcool. La soirée sera vécue sous forme de débat, avec des mises en situation où certains devront prendre position « pour » et d'autres « contre ». On pourra alors discuter en groupe des arguments amenés par chacun et vérifier la véracité de chacun. Le but est de développer leur sens critique face à la consommation de substances et leur donner de bonnes raisons de dire non!

NOUS REJOINDRE

Par téléphone :
418-826-3107

Par courriel : mdjlazone@hotmail.com

Sur notre site internet :

www.mdjlazone.ca.sitew.com.

Via notre page Facebook.

LA ZONE
MAISON DES JEUNES

Qu'est-ce qu'une Maison des Jeunes?

C'est un lieu conçu pour toi où tu peux rencontrer d'autres jeunes et participer à différentes activités. Si tu as entre 11 et 17 ans, tu peux fréquenter la Maison des Jeunes et ce, sur une base volontaire. Cet endroit t'appartient et est en fonction de tes goûts et intérêts. La Maison des jeunes est supervisée par une équipe d'animation dynamique et professionnelle et son bon fonctionnement repose sur une relation de confiance et de respect entre toi et les animateurs.

Programmation

ACTIVITÉS DÉCEMBRE

11 décembre : Magasinage des Fêtes

18 décembre : Fête de Noël

Ces activités restent à confirmer, informez-vous à votre maison de jeunes, visitez notre site internet au

www.mdjlazone.ca.sitew.com ou notre page FACEBOOK .

Horaire

Jusqu'au 21 décembre 2015 :

Saint-Ferréol-les-Neiges
(16, rue des Lupins)

Lundi, mercredi et vendredi 18 h à 22 h

Saint-Tite-des-Caps
(232, avenue Royale)

Mardi, jeudi et samedi 18 h à 22 h



Ski de fond : Club nordique Mont-Sainte-Anne

XC DU CLUB NORDIQUE MONT-STE-ANNE

Le Club Nordique Mont-Ste-Anne (CNMSA) a lancé ses activités lors de la tenue de sa course annuelle cross-country du Circuit des Couleurs le 11 octobre dernier. Nouveaux parcours, bazar de ski de fond et casse-croûte avec produits maison santé aux saveurs d'automne étaient offerts.

Il faut dire que la saison du CNMSA était déjà bien entamée avec son Programme d'entraînement d'automne. Des « portes ouvertes » ont attiré de nombreux jeunes de 6 à 17 ans dont plusieurs élèves de l'école Caps-des-Neiges. Ils ont profité de cette opportunité pour se préparer à la course et la majorité d'entre eux ont poursuivi l'entraînement automnal avec l'équipe de compétition. Ils étaient donc près d'une soixantaine à bouger tout en s'amusant le dimanche matin au rang St-Julien et le mercredi soir au Mont-Sainte-Anne, à la lampe frontale!

LE DÉFI INTER-CLASSES CAPS-DES-NEIGES

L'école Caps-des-Neiges, comme à chaque année, organise son défi inter-classes lors du XC du CNMSA. Grâce à la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et à la contribution du Club, les élèves ont pu s'inscrire gratuitement. Malgré la température, 75 participants ont relevé le défi. La classe gagnante est celle de 3^e année de Saint-Ferréol-les-Neiges. Bravo à tous!

Merci à nos précieux commanditaires et supporteurs : le Circuit des Couleurs et leur associés, IGA Ste-Anne de Beauré, le Château Mont-Ste-Anne, la Station de ski Mont-Sainte-Anne, GESTEV, Falun, Belle, l'Agence Benoît Corriveau, Lolé, Belle et Sport Alpin.

Pour voir les résultats individuels et des photos des élèves en action, visiter www.flickr.com/photos/circuit_des_couleurs/sets/72157659441897069

LE CNMSA AU CIRCUIT DES COULEURS

Notre équipe de compétition a connu une superbe saison de course sur le Circuit des Couleurs, se méritant plusieurs bourses grâce à la participation de ses athlètes de tous les niveaux ainsi que de son équipe performance composée de Thomas Paradis, Emmanuelle Moreau, Anne-Marie Peticlerc, Mathieu Comeau, David Grégoire et Chantal Bégin.

Le Club a d'ailleurs eu d'excellents résultats au classement cumulatif :

Hommes

6-7 ans : 1- Zachari Moreau

8-9 ans : 2- Carl Truffer

10-11 ans : 1- Thomas Paradis

12-13 ans : 1- Félix-Olivier Moreau,
2-Alec Charboneau

20-29 ans; David Grégoire (entraîneur des Juvéniles-Junior du CNMSA)

Femmes

8-9 ans : 1- Emmanuelle Moreau

12-13 ans : 1-Anne-Marie Peticlerc,
2- Stéphanie Bégin-Dion

40-49 ans : 2- Katherine Hastings

BOURSES REMISES DANS LE CADRE DU GALA RECONNAISSANCE DU CIRCUIT DES COULEURS LE 13 NOVEMBRE DERNIER POUR LES PERFORMANCES DE NOS ATHLÈTES LORS DES X-COUNTRY DU CIRCUIT DES COULEURS :

1. Bourse de la relève de l'Association des maîtres en ski de fond du Québec (AMSF) : 500 \$ / Félix-Olivier Moreau pour ses performances en ski de fond lors de la saison 2014-2015 et ses résultats lors des courses du X country des couleurs
2. Volet participation : 1000 \$ / CNMSA
3. Volet performance : 500 \$ / CNMSA

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS AUX PROGRAMMES DU CLUB NORDIQUE MONT-STE-ANNE

Le CNMSA vous attend en ski de fond cet hiver au rang St-Julien. Enfants, jeunes et adultes, débutants à experts, joignez-vous au CNMSA.

Programmes récréatifs :

Récréatif/Adultes :

recreatif@clubnordiquemsa.ca

Récréatif/Jeunes (Jeannot Lapin – Jack-rabbit – Piste) Les cours ont lieu le dimanche à 13h, début le 10 janvier 2016. jackrabbit@clubnordiquemsa.ca

Inscriptions : zone4.ca/reg.asp?id=10262&lan=2&cartlevel=1

(Les inscriptions pour ces programmes se terminent le 26 décembre 2015)

École de ski de fond (incluant Iniski): ecole@clubnordiquemsa.ca

Programme compétitif :

competitif@clubnordiquemsa.ca

Informations générales :

Visitez-nous : clubnordiquemsa.ca

Nous joindre : info@clubnordiquemsa.ca



Le Cercle de fermières

Passionnées d'arts textiles? Activités, ateliers, cours et projets pour tous les âges, les goûts et les styles. Vive la diversité et la créativité! Atelier libre les lundis de 19h à 21h au local situé au 33, rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges. Apportez vos projets d'artisanat, d'art, de tricot, bricolage, couture, etc. Peu importe le projet, il y a quelqu'un pour vous aider à le réaliser.

Félicitations aux organisateurs et aux nombreux bénévoles pour les journées de la culture. Les Fermières de Saint-Ferréol étaient sur place pour cuisiner des biscuits et présenter leurs réalisations.



Nous sommes présentement en campagne de financement et nous avons des billets de la loterie provinciale des Cercles de Fermières du Québec à vendre. Certaines personnes ont déjà gagné des montants de 2 \$, 5 \$ et 100 \$! Vous pouvez vous procurer des billets au coût de 2 \$ chacun auprès des membres.

Pour des idées et des nouvelles, nous vous invitons à rejoindre le Cercle de Fermières de Saint-Ferréol sur Facebook.



Association bénévole de la Côte-de-Beaupré



11 025, Boulevard Sainte-Anne, Local 7
Beaupré, Québec
418-827-8780

DEVENIR BÉNÉVOLE

L'Association Bénévole recherche activement des **bénévoles** pour l'accueil téléphonique, le transport/accompagnement, le service et la livraison de la popote roulante et l'animation d'activités. Vous souhaitez vous impliquer, contactez M^{me} Pierrette Touchette au **418-827-8780** ou par courriel abcb@bellnet.ca

SERVICES OFFERTS

Transports/accompagnements : Pour ceux et celles qui ont besoin d'accompagnement pour les conduire à leurs rendez-vous ou à leurs traitements.

Un montant est demandé en fonction des frais encourus par l'Association Bénévole.

Popote Roulante: Pour toute personne âgée, en perte d'autonomie, en convalescence ou nécessitant un répit. Repas chauds et équilibrés comprenant soupe, mets principal et dessert livrés 3 jours/semaine. **8,00 \$ / repas, incluant la livraison.**

Sorties d'amitié : Transport pour se rendre auprès d'un parent ou d'un proche hospitalisé, aller à la caisse, à l'épicerie.

Un montant est demandé en fonction des frais encourus par l'Association Bénévole.

Journées d'activités : Ateliers scrapbooking, confection de cartes, 3D, faux vitrail, bricolage, tricot, crochet etc. Pour échanger avec d'autres personnes, s'amuser et rester actif physiquement et mentalement. Transport disponible sur demande.

Matériel vendu sur place à faible coût.

Impôts/formulaires: *Service gratuit* aux personnes à faibles ou moyens revenus. Aide pour la compréhension ou pour compléter un formulaire.

Ateliers d'informatique : Pour apprivoiser l'ordinateur et apprendre à naviguer sur internet.

Pour toute demande d'informations, contactez-nous !

Pour plus de détails ou connaître nos activités, visitez notre page Facebook.





En route vers les plus hauts sommets

Marie Corriveau athlète de Saint-Ferréol-les-Neiges, membre du Centre National d'Entraînement Pierre Harvey, de l'Équipe Nationale Junior et du Club Nordique Mont-Ste-Anne nourrit d'extraordinaires ambitions pour la saison de ski de fond qui s'annonce. Après ses impressionnantes performances au niveau national l'hiver dernier, elle compte aller encore plus loin cette année. Rien de moins que les Championnats du monde Junior 2016 en Roumanie et la Coupe du monde - Tour de Ski du Canada 2016.

Apprenez-en plus sur notre athlète saint-ferréolaise et encouragez-la en visitant sa page à :

makeachamp.com/fr/mariecorriveau/23448



Dernière chance pour profiter d'une subvention salariale

Le Carrefour Jeunesse-emploi de Charlevoix / Côte-de-Beaupré est un organisme bien connu de la région, qui vise principalement à supporter les jeunes dans leur intégration socioprofessionnelle. Nous offrons une grande variété de services afin de favoriser l'évolution positive des projets des jeunes, que ce soit au niveau de l'emploi, de la formation ou d'autres types de projets.

En cette fin d'année, nous souhaitons vous informer que Connexion compétences, un projet financé par Service Canada dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse, a été renouvelé cette année. Pour la présente édition, l'intégration des derniers candidats admissibles devra se faire très bientôt si vous souhaitez obtenir cette subvention salariale, qui peut atteindre 16 semaines au cours desquelles 50% du salaire du jeune sera payé par le gouvernement fédéral. Donc, que vous soyez un jeune âgé entre 16 et 30 ans, de La Côte-de-Beaupré, ou encore un employeur désirant profiter de cette subvention, vous pouvez dès aujourd'hui prendre contact avec nous aux coordonnées figurant ici-bas.

Un joyeux temps des fêtes et une belle année 2016 à tous; de la santé et surtout, un travail que vous aimez!

Karine Larouche, Chargée de projet à l'intégration socioprofessionnelle

Le Carrefour Jeunesse-emploi de Charlevoix / Côte-de-Beaupré

Adresse : 216, rue Prévost, Beaufré, (Québec), GOA 1E0

418 827-8211 poste 32

karine.larouche@cje-appui.qc.ca





Mont-Sainte-Anne : le cœur de l'hiver depuis 1966

Le Mont-Sainte-Anne, le « joyau de La Côte-de-Beaupré », comme on l'appelle dans la région, célèbre son 50^e anniversaire cette saison!

Avant même que le Mont-Sainte-Anne n'ouvre ses portes officiellement en 1966, des pionniers comme François Pichard et Henri Picard avaient déjà anticipé le potentiel de la montagne et défrichaient la première piste, qui allait accueillir les Championnats canadiens de ski de 1946. Le Mont-Sainte-Anne sera en fête tout l'hiver pour rendre hommage à ces premiers passionnés, tout comme aux employés et abonnés qui pour certains, ont vu la montagne évoluer au cours de ces 50 années!

Pour marquer le coup, le Mont-Sainte-Anne réserve toute une gamme de clins d'œil à son demi-siècle, tels que le lancement de 50 paires de skis Rossignol « Édition 50^e », spécialement conçues à l'effigie du Mont-Sainte-Anne et disponibles pour hommes ou femmes. Ces skis haut de gamme intéresseront à la fois les spécialistes du sport et les grands amoureux de la montagne qui souhaitent garder un souvenir unique de ces célébrations. Bien sûr, une variété de produits à l'effigie du demi-siècle du Mont-Sainte-Anne sera également disponible tels qu'un calendrier historique, des vêtements et plus encore.

MODÈLE PURSUIT 700 AVEC FIXATIONS ROSSIGNOL AXIAL 3 120

Emblèmes du Mont-Sainte-Anne, les télécabines y sont depuis l'ouverture de la station en 1966 bien que, naturellement, le modèle a évolué! Première station à se doter de télécabines dans l'Est du Cana-



da, le Mont-Sainte-Anne sera logiquement la première montagne à présenter deux télécabines dorées, couleur des noces d'or, à ses visiteurs. Animation et prix à gagner tout au long de la saison.

Un projet communautaire verra également le jour grâce à différentes organisations de la région, permettant à 140 élèves du Collège Les Hauts Sommets de peindre une fresque commémorative dans le Chalet principal de la station.

Celle-ci mettra en scène des thématiques qui rappelleront les valeurs communes des deux institutions : la persévérance, l'entraide, la coopération, la rigueur, le respect... Des forces essentielles et nécessaires à la réussite scolaire et sportive, ainsi qu'au dépassement de soi.

Cela vaudra la peine de suivre le Mont-Sainte-Anne sur les réseaux sociaux tout au long de la saison alors que des petits bijoux d'archive y seront partagés à travers photos, vidéos, ligne du temps et plus encore. Recherchez le hashtag thématique: #50MSA!



JOURNÉE OFFICIELLE 50^e ANNIVERSAIRE - 16 JANVIER 2016

Le Mont-Sainte-Anne a depuis longtemps les astres alignés en sa faveur... Son terrain skiable incroyable et sa neige abondante en témoignent bien. En voici une autre manifestation : la station avait officiellement ouvert le 16 janvier 1966. 50 ans plus tard, cette journée tombe justement un samedi, une date parfaite, qui permet à la montagne d'organiser une grande fête et de célébrer son demi-siècle en grand! À mettre à votre calendrier : promotion thématique pour tous, animation, activités thématiques, prix à gagner, et sait-on jamais... une tempête historique pour l'occasion?



Noël 2015

Fêter Noël cette année encore, est-ce possible?

En quoi consistera cette fête? Qu'est-ce qui sera au cœur de la « célébration »?

D'ailleurs, aurons-nous « honnêtement » le cœur à célébrer?

Il vaut la peine, je pense, de prendre le pouls.

Pour avoir le cœur à la fête, en l'occurrence, ici, Noël; ne faut-il pas entrer en résonnance avec ce qui nous habite et, d'autre part, ce qu'est Noël, effectivement?

Qu'est-ce qui m'habite? Profondément. Durablement. Au-delà des déceptions, des échecs... Ai-je encore goût au bonheur, à la quiétude, à la « sainte paix », à l'espérance, à l'amour?

Noël, c'est un drôle de mot. Chargé d'une grande symbolique. Pour nous, c'est l'hiver, la neige, un sapin, des boules, des cadeaux, des chants... Des rencontres aussi. Mais y'a pas besoin de Noël, pour tout ça. Y'aurait pas de Noël qu'il y aurait toujours l'hiver, de la neige... Il pourrait y avoir un sapin, des boules, des cadeaux... Des rencontres aussi. Une fête même. On pourrait fêter tout ça. Et fêter quoi encore? Ce serait déjà bien. Mais y a-t-il moyen de célébrer autre chose, de célébrer « davantage »? De célébrer ce qui dépasse même tout ce qu'on ne pourra jamais imaginer? Noël, c'est Dieu fait homme, disait-on.

Parlant de mot chargé de grande symbolique, que dire de « Dieu »? Ici, comme je me plais parfois justement à dire; ça dépasse, tout entendement. Comment

dire « Dieu »? Que veut dire « Dieu »?

On est dans l'indicible. On est dans l'invisible, le « non-palpable », l'insaisissable... Le mystère par excellence. Que recèle ce mot, ce nom? Comment dès lors « communiquer » Dieu?

Impossible. On ne communique pas Dieu. S'agit pas de communiquer comme de « communier ». Entrer en communion. Se retrouver « comme en union ». Avec Dieu.

Une affaire d'alliance. Appelé à entrer en alliance.

Dieu fait chair pour rendre l'amour palpable, tangible, sensible.

Mais honnêtement, dans nos vies, qu'est-ce que ça donne, que Dieu se soit fait chair?

« Ça », donne Dieu. Littéralement. Dieu se donne. Et qu'est-ce que ça donne, que Dieu se donne? Ben ça devrait, à tout le moins, nous donner une idée de « Dieu », justement.

Dieu est don. Ce qu'en fait, nous sommes nous-mêmes, les uns pour les autres. S'agit de se reconnaître et de s'accueillir, là-dedans. C'est comme si Dieu donnait l'exemple : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. »

Noël, c'est cet évènement : le « Tout Puissant » se fait littéralement bébé, petit, vulnérable. À notre merci. Quelle « incroyable » histoire... De quoi changer une vie. Des vies. Changer le monde, vraiment.

« Je vous donnerai un cœur neuf et je mettrai en vous un esprit neuf. J'enlèverai vos cœurs de pierre pour vous donner des cœurs de chair. »

À quoi est-ce que tout ça peut bien nous ouvrir, nous inviter, nous « ordonner »?

À tous, un temps des Fêtes des plus bénéfiques, des plus vivifiants.

Christophe Antoine Lessard

P.S. Bien qu'ayant terminé mon mandat de délégué pastoral paroissial, Jacques, notre pasteur, a signifié souhaiter me voir continuer d'écrire, à tout le moins, encore une fois, en ces pages, en vue de Noël. Ce fut une préoccupation mais ce fut aussi un plaisir.

« L'Esprit du Seigneur est sur moi. Parce qu'il m'a oint pour annoncer une bonne nouvelle aux pauvres. »



Noël 2015 dans l'unité pastorale de La Côte-de-Beaupré

Réjouissons-nous. Dieu habite notre temps

Il prépare un monde nouveau. La lumière brille sur la terre.

« Oui, un enfant nous est né, un fils nous a été donné; on proclame son nom : Merveilleux-Conseiller, Dieu-Fort, Père-à-Jamais, Prince-de-la-Paix. » (Isaïe 9 :5)

Pour vous faciliter l'accueil de cette Bonne Nouvelle, nous vous proposons de participer aux célébrations du Temps des Fêtes dont voici l'horaire :

CÉLÉBRATIONS DU TEMPS DES FÊTES

Jeudi 24 décembre (Veille de Noël)

Saint-Ferréol-les-Neiges: 17 h (enfants); 19 h et 20 h 30

Château-Richer : 21 h 30

Saint-Joachim : 19 h (enfants) et 22 h

Saint-Tite-des-Caps: 21 h

Sainte-Anne-de-Beaupré : 19 h (enfants), 21 h et Minuit

Notre Dame du Saint-Rosaire (Beaupré) : 20h

Chapelle Saint-Achillée : 21 h 30 et 23 h

Vendredi 25 décembre : NOËL

Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré: 7 h 10 (TV), 9 h 30, 11 h et 12 h 30

Samedi 26 décembre

Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Tite-des-Caps : 16 h

Dimanche 27 décembre :

Saint-Joachim : 9 h

Château-Richer : 9h 15

Basilique Sainte-Anne : 8 h, 9 h 30, 11 h, 12 h 30 et 17 h

Beaupré : 10 h 45

Saint-Ferréol-les-Neiges : 10 h 45

Jeudi 31 décembre

Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Tite-des-Caps : 16 h

Vendredi 1^{er} janvier 2016 : JOUR DE L'AN

Saint-Joachim : 9 h

Château-Richer : 9h 15

Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré : 7 h 10 (TV), 9 h 30, 11 h et 12 h 30

Beaupré : 10 h 45

Saint-Ferréol-les-Neiges : 10 h 45

Seigneur Jésus,

C'est Noël : que ta lumière dissipe toutes ténèbres. C'est Noël : que ta joie remplisse tous les cœurs. C'est Noël : que tous se sachent aimés de toi. C'est Noël : que règne enfin ta paix sur la terre.

JOYEUX NOËL À VOUS TOUS !

BONNE, HEUREUSE ET SAINTE ANNÉE 2016 ET QUE LA SANTÉ SOIT AU RENDEZ-VOUS!

Vos prêtres Jacques, Jean-Claude et Joseph, Les membres des Équipes d'Animation locale,

Les membres des Assemblées de Fabrique.

Association Québec-France

LE PROGRAMME, EN QUELQUES MOTS

Depuis 1982, l'Association Québec-France propose le programme Intermunicipalités qui permet à des jeunes étudiants québécois d'occuper un emploi d'été en France, de découvrir les richesses d'un autre pays francophone et de vivre dans un environnement professionnel et culturel différent.

Depuis la création du programme, c'est 4 000 jeunes québécois qui ont pu vivre cette expérience, enrichir leur profil, en découvrant les différences culturelles mais aussi les variations de la francophonie.

LE PRINCIPE

Comme son nom l'indique, le programme Intermunicipalités fonctionne sur des partenariats entre villes. Une ville française et une ville québécoise, reliées par un pacte d'amitié, libèrent un ou plusieurs postes dans leur municipalité pour un (ou plusieurs) candidat(s) du pays d'en-face. Le candidat français ira travailler dans la ville québécoise et le candidat québécois dans la ville française. Pour participer, les participants doivent être résidents de l'une des municipalités inscrites au programme 2016. Le programme essaie d'offrir chaque année des offres d'emploi « sans réciprocité » ouvertes aux candidats qui ne résident pas dans une ville inscrite au programme.

De nombreuses autres informations sont disponibles sur le site internet de l'Association : www.quebecfrance.org/index.php/programmes-jeunesse/intermu



Bibliothèque
aux Sources

Notre horaire

Heures d'ouverture :

MARDI : 14 h à 16 h 30

MERCREDI : 18 h 30 à 20 h

JEUDI : 18 h 30 à 20 h

SAMEDI : 14 h à 16 h 30

DIMANCHE : 14 h à 16 h 30

Horaires des Fêtes : la bibliothèque fermera le 20 décembre à 16 h 30 pour rouvrir le 5 janvier à 14 h.

L'abonnement à la bibliothèque est gratuit. À vous d'en profiter !



Rappel

Vous pouvez toujours rapporter les volumes et CD terminés au secrétariat de la municipalité, aux heures d'ouverture des bureaux.

Vous pouvez renouveler vos prêts par Internet, à l'aide de votre NIP, ou encore en téléphonant à la bibliothèque, au numéro 418 826 3540, ceci afin d'éviter les frais de retard. Les biens réservés par un autre abonné ou encore les biens obtenus grâce à un prêt entre bibliothèques ne peuvent cependant être renouvelés. Tous les prêts - CD, magazines, romans, documentaires et BD, nouveautés ou titres plus anciens, autant pour les jeunes que pour les adultes - **sont gratuits. En tout, plus de 10 000 titres!**

Réaménagement du côté littérature jeunesse

Notre collection jeunesse grandit! Et pour accueillir de nouveaux titres, nous avons tout récemment ajouté une section de rayons et réaménagé les rayons contenant les nouveautés, romans et documentaires en littérature jeunesse. De plus, les bandes dessinées destinées aux ados, celles qui sont marquées avec une grosse pastille verte, ont été regroupées dans un présentoir distinct. De belles découvertes en perspective!

Venez y fureter avec vos jeunes!

Comptoir d'entraide de Saint-Ferréol-les-Neiges, Noël 2015

Ce mot pour signifier: À ce jour, pour l'année en cours, il y a eu distribution de bons échangeables en épicerie pour l'équivalent de plus de 2 250 \$. Au fil des mois, des appels de toutes sortes, provenant de toutes sortes de gens, pris en situation d'urgence. Des appels qui me sont adressés et qui, parfois, sans doute, en surprendraient plus d'un : ami, fils, fille, parent... et bien évidemment, toujours, d'une manière ou d'une autre; voisin/ voisine, concitoyen/ concitoyenne.

Perte d'emploi, accident, maladie, séparation... un imprévu qui fait que, tout à coup, on n'arrive même plus à se payer à manger.

Reste un peu plus de 350 \$ en coffre. C'est pour dire que je n'envisage même pas la distribution de quelque bon de Noël que ce soit. C'est que l'argent amassé en cette période festive se doit d'être judicieusement administré dans la perspective où les besoins se font sentir à longueur d'année.

Comme tant d'autres organismes, je profite de la période des Fêtes pour amasser les fonds qui me permettront de rencontrer les demandes criantes issues de notre milieu même.

Encore, rappelons cette parole d'évangile : « Venez les bénis de mon Père. J'avais faim; vous m'avez donné à manger. J'avais soif; vous m'avez donné à boire. »

Maintenant qu'est-ce que peut bien laisser entendre cette parole : « Venez les bénis de mon Père »?

Pourquoi donner, entraider? Pour être béni du Père? Comme dans une espèce de négoce, un marchandage?

Donner déjà par surabondance du cœur. Parce que déjà, on sait que Dieu pourvoie, pourvoira. Dieu est amour, il s'est manifesté dans la chair, c'est ce qu'on fête à Noël, et même la mort, n'a pas eu le dernier mot sur Lui. Il est vivant à jamais et en notre milieu même. Et ce, malgré le mal ambiant, la misère qui, il est vrai, font scandale. Pratiquer la « charité » c'est être témoin, déjà, de la résurrection. C'est manifester qu'on croit l'amour plus fort que la haine, la vie triomphante sur la mort.

En tout état de cause, face aux iniquités, à l'injustice, nous faisons face et résistons, solidaires, patients, confiants.

On peut verser, pour l'œuvre, à la caisse populaire, au presbytère ou me contacter.

Merci, joyeuses Fêtes.

Christophe Antoine Lessard, 418 826-2224/ ferreollemite@videotron.ca



Les journées de la culture 2015

C'est dimanche le 27 septembre, de 9 h 30 à 16 h 30, que s'est tenue l'activité **Les sentiers de la culture de Saint-Ferréol-les-Neiges** organisée par la bibliothèque, avec l'appui de la municipalité. Cette année, il s'agissait de souligner en particulier les 30 ans de notre bibliothèque.

La journée s'est déroulée sous un soleil radieux! Nous avons accueilli près de 350 personnes de tous les âges. La fête fut réussie. C'était une belle occasion d'assister à une foule d'activités et de prestations divertissantes offertes par nos concitoyens.

Évidemment, un événement semblable ne se fait pas sans préparation, travail et partenariat. Nous aimerions remercier Madame Parise Cormier, mairesse de la

municipalité, ainsi que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour toute l'aide et le soutien technique apportés et pour avoir mis gracieusement à notre disposition les locaux et lieux extérieurs, de même que Monsieur Martin Pouliot, autant dans son rôle de directeur des loisirs que pour son engagement auprès du comité organisateur. Grâce à lui, beaucoup de portes se sont ouvertes et les choses ont été plus faciles. Merci aux autres membres du comité : Marthe Gilbert, Danielle Houde, Claire Michaud, Georgette Rondeau et Louise Thouin pour toute l'énergie déployée pour faire de toutes les idées amenées une réalité. Merci infiniment aux bénévoles de la Bibliothèque Aux Sources (et certains de leurs conjoints!) pour toute l'aide apportée à la préparation et à la tenue de cette journée. Sans eux, même les meilleures idées n'auraient pu se réaliser. Merci aux participants François-Guy Thivierge, Claude Fortin, Carjane Paquin, Andrée Joyal, Jacques Jourdain, Marie-Ève et Jonathan, Maude Ruscktuhl qui ont offert des prestations



Un numéro de nos artistes du cirque !

particulières. Merci aux Fermières pour leur aide, leur participation et le partage de leur savoir-faire. Merci aux exposants car c'était le cœur de tout ce beau projet : promouvoir les artistes, les artisans, les producteurs et les passionnés de chez nous. Enfin, merci à tous les visiteurs qui ont été assez curieux pour venir nous voir et participer à cette belle fête. À vous qui avez aimé votre journée, vous êtes invités l'an prochain avec vos amis et votre famille! Lucie Paquet, bénévole de la bibliothèque et responsable du comité organisateur de la fête.



Des enfants sages et attentifs ... !

Exposition Céline Gilbert

Prenez une pause et venez admirer divers tableaux exposés dans le corridor proche de la Bibliothèque Aux Sources de l'artiste impressionniste Céline Gilbert!!

Nos suggestions de lecture

Collection déposée : La rotation des biens a été effectuée à la mi-novembre. Environ 1500 titres appartenant au Réseau ont été remplacés.

Collection locale : Vous trouverez au comptoir de prêt un cahier regroupant des articles et critiques parus au sujet de titres dont la bibliothèque fait l'acquisition. Nous espérons ainsi inspirer nos lecteurs à l'heure de leur choix! Parlant de choix, il ne faut pas manquer de bouquiner dans les rayons, puisque nos « ex-nouvelles acquisitions » s'y retrouvent assez rapidement pour faire de la place aux acquisitions encore plus récentes que nous faisons régulièrement et que nous plaçons en vedette. La collection locale compte maintenant plus de titres que la collection déposée.

CD de Noël

La bibliothèque a fait l'acquisition de nouveaux CD de Noël. On comprendra que pour permettre au plus grand nombre possible d'en profiter pendant la saison, ces CD pourront être empruntés pendant une seule période de trois semaines et ne pourront être renouvelés. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.



*L'équipe des bénévoles vous
souhaite la bienvenue et une très heureuse
période des fêtes!*



Horaire des Fêtes

Veillez prendre note que l'hôtel de ville sera fermé pour la période des Fêtes. Les bureaux seront ouverts jusqu'au 23 décembre et réouvriront le 5 janvier prochain. La bibliothèque sera elle aussi fermée du 21 décembre au 4 janvier.

Le conseil municipal et les employés municipaux profitent de l'occasion pour vous souhaiter de **Joyeuses Fêtes** à tous !



Récolte d'adresses courriels

En 2016, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges va mettre en place une infolettre afin de vous informer sur les services offerts, les actualités, etc.

Par conséquent, nous vous incitons à vous inscrire sur le site internet www.saintferreollesneiges.qc.ca.



Du ski à petit prix

Une fois de plus cette année, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges s'associe au Mont-Sainte-Anne pour offrir à ses résidants des billets de ski de soirée à prix modique. **Des billets, valident jusqu'en mars 2017, seront en vente au coût de 22 \$ plus taxes.** Vous pourrez vous en procurer, dès la mi-décembre, au secrétariat de l'hôtel de ville, pendant les heures normales de bureau.

NOTE : Un maximum de 4 billets par personne par visite est imposé.

LE Sommet

La prochaine parution du journal Le Sommet se fera en mars:

Vous avez des commentaires ou des suggestions ? Écrivez nous info@saintferreollesneiges.qc.ca

Pour nous joindre...

Veillez noter que pour toutes questions relatives à la taxation et la comptabilité, vous pouvez joindre Manon Larouche au 418-826-2253 poste 111 ou à l'adresse taxation@saintferreollesneiges.qc.ca.

Pour le secrétariat, vous pouvez joindre Béatrice Pauly au 418-826-2253 poste 110 ou à l'adresse : info@saintferreollesneiges.qc.ca.

Collecte des ordures

À compter du 4 janvier 2016 et jusqu'au 20 mai 2016, la cueillette des ordures se fera aux deux semaines. La journée de la cueillette demeure la même qu'auparavant soit le lundi pour le secteur ouest et le mercredi pour le secteur est.

Tous les détails en page 4.